



ACCOMPAGNEMENT AU REPORTING **RSE**

pour les entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires

2e ÉDITION – JUIN 2018



ACCOMPAGNEMENT AU REPORTING RSE

pour les entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires

À PROPOS DE CE GUIDE

Ce document est une mise à jour du premier guide d'accompagnement au reporting RSE publié par Coop de France en décembre 2014 pour y intégrer les nouveautés réglementaires liées à la transposition de la directive européenne 2014/95/UE, dans un objectif de conformité à l'ordonnance (n° 2017-1180 du 19 juillet 2017), au décret (Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) et aux dispositions du code de commerce sur la déclaration de performance extra-financière.

Ce guide est destiné à accompagner la réalisation et le pilotage du reporting des questions extra-financières : sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance, pour les coopératives concernées, souvent nommé « RSE » (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ou encore « Développement Durable » :

- en interne, pour piloter la performance des coopératives ;
- pour mise en conformité avec la nouvelle réglementation ;
- pour rendre compte à l'ensemble des parties prenantes.

Sommaire

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
La coopération et le modèle coopératif au cœur des attentes de la société	
INTRODUCTION	6
LE CONTEXTE ET LES BÉNÉFICES DE LA RSE ET DE SON REPORTING.....	8
LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN 9 POINTS CLÉS.....	15
CONDUIRE VOTRE ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ.....	36
PILOTER LA PERFORMANCE, DE LA STRATÉGIE AUX INDICATEURS	51
LES INDICATEURS DE GOUVERNANCE	55
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES.....	60
LES INDICATEURS SOCIAUX.....	64
LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX.....	88
LES INDICATEURS SOCIÉTAUX.....	116
MANAGER LE REPORTING, COORDONNER ET FACILITER LA PRISE DE DÉCISION	130
ANNEXES.....	137
TABLE.....	140
Un travail du réseau	143

Préambule



Michel PRUGUE
Président
de Coop de France

LA COOPÉRATION ET LE MODÈLE COOPÉRATIF AU CŒUR DES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

PRÉAMBULE

Les coopératives agricoles et agroalimentaires sont depuis longtemps impliquées dans des démarches RSE : biodiversité, conditions de travail, ancrage territorial, gouvernance... Depuis dix ans Coop de France les accompagne pour mettre en place et valoriser ces initiatives : déclinaison de la norme ISO 26000 au secteur agricole et agroalimentaire pour la rendre plus pragmatique et opérationnelle (AC X30-030), mise en place d'outils collectifs opérationnels, actions de promotion de leur savoir-faire (salon, colloques)...

En 2014, Coop de France a rédigé une première version du guide *Accompagnement au reporting RSE pour les entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires* pour permettre aux coopératives de rendre compte de leurs actions et performances RSE. Au-delà de l'aspect réglementaire applicable à quelques coopératives, Coop de France avait pris le parti d'encourager l'ensemble de ses adhérents à publier une déclaration de performance extra-financière très attendue par les parties prenantes.

Avec la transposition de la directive européenne intervenue durant l'été 2017, Coop de France propose une nouvelle version de ce guide destiné aux coopératives agricoles et agroalimentaires, mais également à tout acteur de l'agroalimentaire, afin de répondre aux évolutions du cadre réglementaire.

Pour Coop de France, la RSE est un levier de différenciation des coopératives agricoles et agroalimentaires. Ce guide intègre ainsi comme élément de reporting des spécificités coopératives telles que la gouvernance, l'ancrage territorial, le lien particulier à l'adhérent... Il vise à accompagner de façon pédagogique toutes les coopératives qui souhaitent publier des informations extra-financières et ainsi participer à la valorisation des bonnes pratiques sur le vaste sujet de la RSE. ■

[RETOUR À LA TABLE](#)

Introduction



Pierre PHILIPPE
Président du Comité RSE
de Coop de France

Ce guide a pour vocation d'accompagner les coopératives dans la présentation et valorisation de leurs engagements en matière de RSE, qu'elles soient petites ou grandes, soumises ou non aux obligations de la directive européenne de déclaration de performance extra-financière. En effet, au-delà de l'obligation légale pour certains, notre environnement économique et social nous offre l'opportunité d'afficher notre prise en compte des conséquences sociales et environnementales de nos activités.

Le contexte change et nous nous réjouissons des travaux engagés par l'État dans le cadre du projet de loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Cependant, nous souhaitons démontrer que par leurs statuts et leurs actions, les coopératives constituent depuis longtemps l'une des formes les plus abouties d'entreprises à mission élargie.

Un « reporting » RSE permet d'apporter la preuve concrète de nos valeurs ouvertes et responsables, valeurs qui donnent du sens à notre action d'entreprise. Nos clients, nos consommateurs, nos fournisseurs... toutes nos parties prenantes ne perçoivent pas toujours à quel point notre modèle d'entreprise et notre manière d'entreprendre sont en phase avec les attentes exprimées par nos concitoyens.

Convaincus par notre propre expérience de l'impact positif de la pensée RSE sur l'engagement et la fidélité des parties prenantes, la pérennité de l'entreprise, l'innovation et la création de valeur, la réalisation d'un reporting RSE doit être mené par le plus grand nombre.

Cela permettra de démarquer positivement les entreprises qui agissent. À la clé : un fléchage plus simple des achats qui se veulent responsables, et un encouragement pour ceux qui hésitent encore à emprunter la même voie.

La réalisation d'un reporting RSE, c'est également un gage de structuration des politiques de développement durable, autant qu'un garde-fou contre les démarches superficielles.

Que cette lecture vous inspire sur le long et passionnant chemin de la RSE! ■

Le contexte et les bénéfices de la RSE et de son reporting

1. LE RENFORCEMENT DES ENJEUX DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la prise en compte des **critères sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance**, s'impose progressivement dans les modèles d'affaires des coopératives. Plusieurs facteurs concourent à cette évolution. Les grands équilibres économiques et sociaux au sein des filières sont perturbés par une concurrence internationale renforcée, par le besoin d'une juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la chaîne de valeur (producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs).

L'évolution des besoins des consommateurs crée des **opportunités d'affaires**, par exemple autour des circuits courts (par exemple, produits locaux), autour de signes de qualité (par exemple, produits labellisés) ou encore autour de l'évolution des goûts en matière d'alimentation (par exemple, produits issus du végétal). Le changement climatique est un défi considérable pour la **résilience du secteur** du fait de ses aspects négatifs (dérèglement du climat, événements climatiques extrêmes). L'adaptation au changement climatique représente une **opportunité** dans les développements qu'elle permet : production d'énergie (biomasse, biogaz, carburant, ferme solaire, champ éolien), chimie verte, matières premières issues du vivant, économies d'énergie, captage du carbone. Les investissements **dans la recherche et le développement** permettent de déployer des solutions à partir du vivant et de créer de nouveaux avantages compétitifs. Les technologies nouvelles offrent la possibilité à l'ensemble des filières d'être plus compétitives, plus efficaces, plus respectueuses de l'environnement. Le temps est venu de « **l'agriculture digitale et connectée** » et de sa pleine intégration dans la coopération agricole et agroalimentaire.

Le secteur agricole et agroalimentaire est aussi de plus en plus questionné par ses parties prenantes. Son **acceptabilité sociétale** est indispensable à son développement, tant pour l'attractivité de ses métiers, que pour

l'acceptation et le soutien de ses activités par le public et les autorités. Et aussi par la préférence accordée à ses produits par les consommateurs. Les grands clients des coopératives, grandes marques et distributeurs, ont renforcé leurs exigences et ils conditionnent leurs marchés au respect d'exigences sociales, environnementales et sociétales. L'**accès à certains marchés** invite à améliorer les pratiques.

Au-delà de ces évolutions, il convient aussi d'en rappeler les fondamentaux : **gestion raisonnée et maîtrisée des productions, sécurité et qualité alimentaires, maîtrise des risques industriels, santé et sécurité des salariés, gouvernance coopérative, ancrage territorial, compétitivité des filières.**

2. LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

En 2010, la loi dite Grenelle II a institué une obligation de **reporting extra-financier pour les entreprises non cotées, sous conditions de seuils en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires, qui s'applique notamment aux coopératives**. Le rapport de gestion doit ainsi comporter un reporting des questions sociales, environnementales et sociétales, au même titre qu'il existe des obligations de reporting financier. Il est présenté en assemblée générale.

Depuis le Grenelle II, les coopératives se sont emparées du sujet et ont gagné en maturité. Une révision des dispositions du Grenelle II a été publiée dans le courant de l'été 2017, avec une ordonnance et un décret d'application, issus de la transposition d'une directive européenne. Il est fait obligation de la publication d'une **déclaration de performance extra-financière** qui concerne maintenant tous les pays de l'Union européenne.

LA DIRECTIVE EUROPÉENNE

Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes. Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE. Des **lignes directrices sur l'information non financière** (méthodologie pour la communication d'informations non financières) proposent un cadre d'interprétation de la directive.

LE TEXTE EN DROIT FRANÇAIS

Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

Un arrêté sur la vérification des informations par un organisme tiers indépendant pour en garantir la fiabilité est à paraître.

Cette déclaration de performance extra-financière doit désormais être publique, au-delà de son intégration dans le rapport de gestion pour le conseil d'administration et de sa présentation lors de l'assemblée générale pour les coopératives de plus de 500 salariés et de plus de 100 M€ de chiffre d'affaires ou de 100 M€ de total bilan.

3. L'ESPRIT DE LA LOI PLUS QUE LA LETTRE DE LA LOI

Si l'obligation a parfois été mal vécue au départ, car jugée contraignante et coûteuse, elle s'est aujourd'hui transformée en opportunité. Par-dessus tout, il faut **comprendre l'esprit de la loi**.

Ce qui est proposé par la loi, c'est que la coopérative :

- puisse **identifier, hiérarchiser et maîtriser**, avec son conseil d'administration et ses agriculteurs coopérateurs, **les enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance**, puis les partager en les publiant sur son site Internet. La notion d'enjeux se comprend comme impacts, risques et opportunités significatifs ;
- se concentre sur les enjeux significatifs, pertinents, les enjeux les plus importants ;
- prenne en compte le caractère indissociable des performances : performance financière et performance extra-financière (performance sociale, environnementale, sociétale et de gouvernance) ;
- rende compte à ses parties prenantes pour les informer et également éclairer leurs décisions.

Ce qui est proposé avant tout, c'est que la coopérative pilote en interne ces questions, avec des objectifs et des indicateurs de suivi parce que cela est essentiel pour elle et pas seulement pour des questions de conformité réglementaire.

4. LE REPORTING, OUTIL DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Faire un reporting extra-financier, c'est bien sûr piloter et suivre ce qui a été décidé. C'est aussi, en interne, questionner l'action, questionner les stratégies. Les questions sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance sont autant de leviers pour les coopératives afin de développer des **stratégies pertinentes** et proposer des **bonnes pratiques opérationnelles**.

La RSE doit diffuser dans l'ensemble de la stratégie de l'entreprise et ne peut se limiter à la production annuelle du rapport RSE.

Lors de l'établissement ou de la révision de la **stratégie** devraient être intégrés :

- les hypertendances du moyen et long terme (changement climatique, raréfaction des ressources, démographie, vieillissement de la population, développement des technologies, etc.);
- les enjeux propres au secteur (la ressource en eau, les sols, la sécurité et qualité alimentaires, les risques industriels, la santé et la sécurité des salariés, les évolutions des comportements alimentaires, etc.);
- les caractéristiques propres à chaque coopérative (culture, activités, performances, historique, etc.).

Puis, dans la mise en œuvre de la stratégie, c'est une question d'excellence opérationnelle. Avec des objectifs clairs, qualifiés et quantifiés, mais aussi et surtout suivis.

Le reporting extra-financier est un outil qui permet à la coopérative de faire en amont des analyses, des hypothèses, des projections pour prendre les bonnes orientations. Que produira-t-elle ? Pour quels marchés ? Pour quelles populations ou quels clients ? Grâce notamment à l'analyse de données. En aval, le reporting permet de suivre ce qui a été décidé et d'en rendre compte.

5. PENSER AU RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Sans pouvoir ou vouloir être exhaustif, quelques exemples de leviers de retour sur investissement (on parle souvent de « RoI » : *Return on Investment*) pour les coopératives :

Sur le développement du chiffre d'affaires et les « produits » au sens comptable	• Conditionnalité des marchés par les grands clients marques et distributeurs • Critères de différenciation des marques et nouvelles marques • Nouveaux produits • Nouveaux marchés • Restrictions ou interdictions par les autorités
Sur l'efficacité opérationnelle et les « charges » au sens comptable	• Réduction des coûts d'énergie • Réduction des coûts matières, des intrants • Réduction des coûts de la non-qualité • Baisse de l'absentéisme, des accidents du travail et maladies professionnelles, engagement des salariés et dans le même temps augmentation de la qualité de vie au travail et de la satisfaction des salariés • Attractivité des métiers de la coopération agricole, des talents et de la capacité de rétention • Diligence raisonnable (Due diligence est aussi utilisé) des assureurs et coûts d'assurances • Accès au capital, au financement, aux obligations vertes (on utilise aussi le terme de « Green Bonds »)
Sur la gestion des risques	• Maîtrise du risque de réputation (entreprise, marques, produits) et de ses incidences potentielles sur les clients, sur le chiffre d'affaires, les salariés, les autorités • Maîtrise des risques industriels et sanitaires • Maîtrise des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, sécurisation des approvisionnements
Sur le capital immatériel	• La relation durable avec les clients, les fournisseurs • L'attractivité, « la marque employeur » • La confiance des salariés, capital humain fort, qualité et disponibilités des ressources humaines • L'innovation produit, process et brevets • La relation apaisée et constructive avec les parties prenantes de la société

6. L'ÉTHIQUE COMME CRITÈRE FONDAMENTAL DE LA RELATION D'AFFAIRES

L'éthique est essentielle à toute relation d'affaires y compris dans la recherche de la performance. Elle crée les conditions de la confiance entre l'ensemble des parties prenantes et permet une relation pérenne. Déontologie, lutte contre la corruption, loyauté des pratiques en sont les piliers incontournables. Dans le contexte post-EGA (États généraux de l'alimentation), cela prend d'autant plus d'importance.

7. DES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

La coopération agricole est un acteur clé de la vitalité des territoires: 74 % des sièges sociaux sont en zone rurale, trois quarts des agriculteurs adhèrent au moins à une coopérative ; le secteur de la coopération agricole emploie 165 000 salariés ; une marque alimentaire sur trois est coopérative ; 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire est réalisé par les 2 500 coopératives agricoles françaises.

Les coopératives et leurs agriculteurs coopérateurs ont une responsabilité collective sur les territoires: les emplois et les achats locaux, les dynamiques territoriales, à la fois économiques, sociales et environnementales. Les riverains, les collectivités, les organismes consulaires ont besoin de coopératives innovantes et performantes pour le bien commun.

En identifiant leur empreinte socio-économique, les coopératives renforcent la confiance qui les unit à leurs territoires.

La nouvelle réglementation en 9 points clés

À PROPOS DE L'INTERPRÉTATION DE LA RÉGLEMENTATION

De larges et solides travaux d'interprétation de la nouvelle réglementation sur le reporting extra-financier ont été réalisés sous l'égide du Medef avec les cabinets Deloitte et EY dans le guide **Reporting RSE, déclaration de performance extra-financière (2^e édition du 25 septembre 2017)**. Il s'agit pour Coop de France non de paraphraser ce guide, mais de le compléter, d'éclairer plus généralement les questions de reporting, en prenant en compte les spécificités des coopératives agricoles et agroalimentaires. Un focus sur neuf points de la loi est ainsi proposé.

1. LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La notion de performance extra-financière est nouvelle par sa formulation dans la loi. Pour autant, elle est analysée depuis de nombreuses années d'une part par l'écosystème financier (banques, assurances) et ses composantes extra-financières (agences de notation, courtiers, analystes spécialisés, etc.), et d'autre part par les parties prenantes. Le législateur considère désormais dans la loi, la performance extra-financière au même titre que la performance financière. Il les lie directement dans l'**ordonnance** :

LE TEXTE DE L'ORDONNANCE

« La déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités. »

Pour qualifier, piloter et analyser la performance extra-financière, puis en rendre compte aux parties prenantes internes et externes, différentes solutions sont possibles. Certaines devront obligatoirement être

prises en œuvre, d'autres sont souhaitables. Les trois points suivants précisent ces différentes solutions.

• Ce qui est incontournable

Une performance explicitée

Performance par rapport aux objectifs que la coopérative se donne. Une performance qualifiée, quantifiée et planifiée, à la fois en termes de pratiques, de démarche de management, et de résultats chiffrés. C'est le tableau de bord, constitué des indicateurs sélectionnés par la coopérative.

Une performance priorisée

Performance par rapport aux enjeux clés, aux enjeux significatifs ou « matériels » selon trois dimensions :

- le secteur, ou les sous-secteurs d'activités, notamment pour les coopératives qui sont actives à la fois dans la production, la transformation et parfois aussi dans la distribution ;
- les caractéristiques, la culture, l'implantation territoriale, les performances et les contre-performances de la coopérative ;
- le projet : en termes d'organisation, de développement, sur le plan industriel (investissement, processus, innovation) ; sur le plan commercial (marque, produits, marchés).

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

Le terme de « **matérialité** » sera fréquemment utilisé dans ce guide car c'est un concept clé de cette nouvelle réglementation relative à la déclaration de performance extra-financière. La série de normes AA 1000 publiée par le cabinet **Accountability** a permis son émergence depuis une dizaine d'années en proposant la définition suivante : « La matérialité permet de déterminer la pertinence et la portée d'un enjeu pour une organisation et ses parties prenantes. »

C'est une notion venue du monde financier, qui vise à se concentrer sur les enjeux prioritaires et éviter ainsi de se « noyer » dans un trop grand nombre d'informations.

La version G4 de la **GRI** publiée en 2013 a démocratisé ce terme en en faisant un élément essentiel du processus de reporting et du rapport RSE.

• Ce qui est souhaitable

Une performance intégrée

Performance liée à la stratégie, incluse dans la stratégie.

Une performance comparée

Comparabilité intra-entreprise (au sein de votre coopérative : réglementairement sur deux exercices et selon la recommandation de Coop de France sur trois exercices), intrasectorielle (avec des coopératives ou des entreprises ayant des activités et profils similaires), intersectorielle (toutes entreprises confondues, c'est possible par exemple sur les données et performances sociales) et par parangonnage (avec les organisations ayant les meilleures pratiques, hors secteur). Les plateformes telles que **EcoVadis** (plateforme d'évaluation pour les acheteurs et les fournisseurs), **Acesia** (plateforme d'échange et d'évaluation pour la relation fournisseurs), par Afnor et **Valorise**, plateforme d'autoévaluation développée par ANIA, Coop de France, FCD et FEEF) collectent, notent et comparent les performances entre les acteurs d'un même secteur. Les assureurs et les banques aussi.

• Ce qui est possible

Une performance analysée en interne

Elle distingue effectivité, efficacité, efficience.

- **Effectivité.** Dans quelle mesure les réalisations prévues ont-elles été mises en œuvre ?
- **Efficacité.** Dans quelle mesure les effets obtenus sont-ils conformes aux objectifs retenus et aux effets attendus ? Comment aurait-on pu optimiser les effets, les résultats observés ?
- **Efficience.** Quels moyens (matériels, humains, financiers...) ont effectivement été mobilisés ? Les effets obtenus sont-ils en adéquation avec l'ensemble des moyens mobilisés ? Aurait-on pu atteindre les mêmes résultats à moindre coût ?

Une performance temporalisée.

Performance appréciée dans le temps : historisée, observée et analysée dans sa dynamique : la tendance.

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

Intégrer pleinement les questions extra-financières dans la stratégie, les piloter dans un tableau de bord en se concentrant sur les facteurs les plus importants (c'est-à-dire « matériels » au sens du vocabulaire utilisé par les spécialistes de la RSE).

2. LE MODÈLE D'AFFAIRE OU « BUSINESS MODEL »

On ne peut comprendre et analyser une performance que si l'on en saisit le contexte.

Auparavant, les entreprises et les coopératives, pour faire connaître leurs activités, présentaient leurs chiffres clés, et des informations dites de « profil ». Ces informations étaient souvent insuffisantes pour appréhender la réalité et la complexité d'une ou de plusieurs activités.

La nouvelle réglementation invite à **présenter le « modèle d'affaires »**. **C'est une réelle opportunité pour les coopératives de mieux faire comprendre leurs métiers.** En effet, les métiers de production (élevage, grandes cultures, fruits et légumes, vignes, etc.) sont très différents des métiers de transformation (abattage, transformation alimentation animale, transformation alimentation humaine, produits alimentaires intermédiaires, vins et spiritueux, etc.) ou encore des activités de distribution (distribution directe vers les agriculteurs, les éleveurs, les clients particuliers, etc.). De très nombreuses coopératives sont multifilières, multi-activités.

Il n'existe pas à proprement parler de « norme » pour présenter le modèle d'affaires. Ce qui est essentiel, c'est de **donner à comprendre**, donc de décrire, synthétiser et schématiser de manière pédagogique avec des illustrations, de courts textes et des chiffres clés comprenant :

- les ressources clés utilisées (humaines, financières, environnementales...);
- les activités, par maillon de la chaîne d'approvisionnement, par maillon de la chaîne de valeur, par *business unit* ou métier, selon les coopératives;
- les produits, les marques;
- les marchés.

Ce premier niveau d'information facilite la compréhension de la coopérative par l'ensemble des parties prenantes tant en interne qu'en externe. Pour autant, il est possible et sans doute souhaitable d'aller plus loin... tout en veillant à ne pas divulguer d'informations qui relèvent du secret des affaires.

La capacité à créer de la valeur et la valeur créée

Le sens du modèle d'affaires va au-delà de la description de la complexité des activités, c'est la recherche d'un avantage compétitif. C'est montrer **la capacité de la coopérative à créer de la valeur aujourd'hui et dans le temps**. Sans être exhaustif, voici quelques exemples :

Sur la capacité à créer de la valeur

- comprendre les particularités et les facteurs clés de succès de chaque activité ;
- comprendre la stratégie mise en œuvre, les atouts de la coopérative pour chaque activité ;

Sur la valeur créée

- comprendre la valeur économique distribuée ;
- comprendre la valeur créée pour chaque partie prenante, pour les agriculteurs coopérateurs ;

Sur la création de valeur dans le temps

- comprendre la prise en compte des « hypertendances ».

Les spécificités du modèle coopératif

Le modèle d'affaires des coopératives agricoles et agroalimentaires revêt plusieurs caractéristiques spécifiques :

- le rôle particulier de l'agriculteur coopérateur à la fois client, fournisseur et apporteur de capital social ;
- le lien au territoire et l'exigence de représentation des territoires ;
- le principe « une personne une voix » ;
- le partage des risques ;

- l'impartageabilité des réserves qui facilite la transmission d'une génération à l'autre et ainsi la pérennité de l'outil collectif ;
- la structuration des filières et de la commercialisation ;
- la mutualisation des charges et des investissements.

C'est un modèle fondé à la fois sur la solidarité et l'exigence de compétitivité. Ce modèle de gouvernance trouve toute sa place dans la déclaration de performance extra-financière (aller plus loin sur le site www.lacooperationagricole.coop : un modèle particulier d'entreprise).

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

Répondre au besoin, pour l'ensemble des acteurs, de comprendre les activités de votre coopérative, souvent complexes, ainsi que les leviers de performance associés. Décrire de manière pédagogique le « modèle d'affaires », c'est-à-dire non seulement les activités mais encore les modalités de création de la valeur aujourd'hui et dans le temps, et ne pas hésiter à s'appuyer pour cela sur les spécificités du modèle coopératif, en particulier la gouvernance.

EXTRAIT DU DÉCRET

« ... la déclaration de performance extra-financière [...] présente le modèle d'affaires de la société [...] ou de l'ensemble des sociétés pour lesquelles elle établit des comptes consolidés. »

POUR ALLER PLUS LOIN

Le modèle d'affaires : dans les [lignes directrices de l'Union européenne](#) (juin 2017) sur le reporting non financier ; dans le [guide d'interprétation de la nouvelle loi du Medef](#) (septembre 2017) ; ou encore dans une perspective internationale et anglo-saxonne : [Guidance on the strategic report](#) (juin 2014) par le FRC (Financial Reporting Council).

3. LA NOTION DE RISQUE

La loi introduit le nouveau terme de « risque » alors que jusqu'à présent la législation n'en faisait pas état.

Le risque

La notion de risque est souvent mal comprise ou comprise uniquement dans un sens négatif. Il s'agit en fait d'un événement pouvant affecter positivement ou négativement les objectifs de la coopérative. On parle d'opportunité lorsque cela permet de dépasser l'objectif fixé et de risque négatif lorsque cela dégrade la performance souhaitée. Il y a donc un présupposé, c'est la définition d'objectifs clairs, qualifiés et quantifiés, puis, la connaissance, la compréhension et l'observation en continu, de ce qui pourrait affecter l'atteinte des objectifs, tant en interne qu'en externe.

DÉFINITIONS

Selon l'IAA – **Institute of Internal Auditors**, le risque se définit de la manière suivante : « Possibilité que se produise un événement qui aura un impact sur la réalisation des objectifs. Le risque se mesure en termes de conséquences (on parle aussi d'impact) et de probabilité (on parle aussi de vraisemblance, de fréquence, d'occurrence). »

Selon la **norme ISO 9001:2015** : « L'approche par les risques permet à un organisme de déterminer les facteurs susceptibles de provoquer un écart [de ses processus et de son système de management

de la qualité] par rapport aux résultats attendus, de mettre en place une maîtrise préventive afin de limiter les effets négatifs et d'exploiter au mieux les opportunités lorsqu'elles se présentent. »

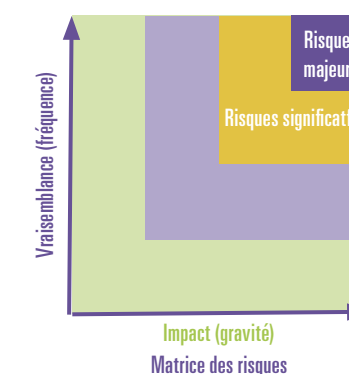
En toute logique, dans une démarche risques, on doit les identifier, les hiérarchiser et mettre en place un plan de maîtrise approprié au niveau de risque. Il existe un référentiel **ISO : ISO 31000:2018**. Management du risque. Principes et lignes directrices.

La cartographie des risques se définit comme la démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation des risques inhérents aux activités d'une entreprise.

Cette cartographie conduit à mettre en place une **gestion ou un management des risques**.

Elle représente :

- en abscisse, la gravité ou l'impact;
- en ordonnée, la vraisemblance ou la fréquence.



► Fig. 1 Matrice des risques

Elle est établie en déterminant des limites d'acceptabilité (critères/seuils de risque). La cartographie des risques est un document interne à la coopérative. **Le management des risques est un outil de pilotage au service de l'atteinte des objectifs.**

L'étude de matérialité

« L'étude de matérialité » pour les critères sociaux, environnementaux et sociétaux est devenue, au fil des années, un standard de la RSE. Nous consacrons un chapitre spécifique à cette pratique (voir : Conduire votre étude de matérialité).

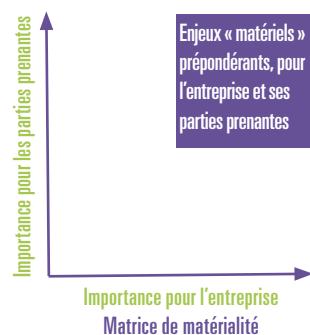
Un rapport (**Le reporting sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises de mai 2016**) de l'IGF (Inspection générale des finances), de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) définit ainsi la matérialité : « La matérialité vise à sélectionner les informations au regard de leur pertinence pour une entreprise donnée puis à les hiérarchiser en fonction de leur importance du point de vue de l'entreprise et des parties prenantes. » Ce même rapport décrit les phases de l'étude de matérialité : une phase d'identification, une phase d'évaluation de l'importance, une phase de représentation dans une matrice.

Le référentiel GRI Standards (*Global Reporting Initiative, GRI Standards, GRI 101*: Foundation 2016, p. 10) pose le principe de matérialité comme un principe essentiel pour la définition du contenu d'un rapport portant sur le développement durable et propose un test de matérialité.

La vocation d'une étude de matérialité est de prendre en compte à la fois **l'avis des parties prenantes** soit au travers d'observations, soit d'enquêtes ou d'interviews et **l'avis de l'entreprise** afin d'identifier et de déterminer les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux prioritaires.

La matrice de matérialité permet de représenter les différences entre deux points de vue :

- **en abscisse, le point de vue de l'entreprise ;**
- **en ordonnée, le point de vue des parties prenantes.**



► Fig. 2: Matrice de matérialité

L'étude de matérialité est donc à la fois un **outil d'identification et de hiérarchisation des enjeux clés selon ces deux visions**. C'est aussi un **outil de dialogue avec les parties prenantes**. Il revient ensuite à la coopérative, à l'issue de l'étude, de mettre en place les politiques appropriées face aux enjeux – les impacts, risques et opportunités significatifs – identifiés.

Selon toute vraisemblance, le point de vue de l'entreprise, dans une étude de matérialité, devrait prendre en compte les risques, l'incidence sur le compte de résultat (produit/charges), sur le bilan, sur le capital immatériel, etc.

Le point de vue des parties prenantes est, par contre, différencié selon les intérêts de chacune d'entre elles.

Les liens entre cartographie des risques et étude de matérialité

Il s'agit de deux outils distincts et complémentaires.

La matrice de matérialité est un **outil de dialogue et de prise en compte des parties prenantes**. Elle permet de prioriser des politiques et actions tenant compte de leurs attentes grâce à un processus de coconstruction.

La cartographie des risques est un **outil d'identification et de hiérarchisation des écarts potentiels, positifs ou négatifs, avec les objectifs fixés** et de management de l'atteinte des objectifs qui se construit au sein de la coopérative.

En toute hypothèse, l'étude de matérialité devrait nourrir la cartographie des risques, ainsi que les enjeux identifiés par l'écoute des parties prenantes analysés sous l'angle gravité/impact et vraisemblance/fréquence.

Il est essentiel de s'assurer de la parfaite cohérence et complémentarité entre les deux démarches et en interne de créer les transversalités nécessaires.

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

L'étude de matérialité est un outil qui permet de déterminer l'importance des enjeux selon deux points de vue : celui des parties prenantes et celui de l'entreprise. C'est aussi un outil de dialogue, de prise en compte des attentes des parties prenantes.

Le risque c'est la possibilité d'un écart avec un objectif. Le management des risques c'est la mise en œuvre de mesures de prévention (sur les causes) et de protection (sur les conséquences) adaptées à l'importance du risque. L'étude de matérialité nourrit la cartographie des risques au sens où l'impact d'un événement se joue en particulier en fonction de la nature de ses effets sur les parties prenantes.

EXTRAIT DU DÉCRET

Elles (les entreprises concernées) présentent « [...] une description des principaux risques liés à l'activité de la société [...] lorsque cela s'avère pertinent et proportionné... »

4. LA PRIMAUTÉ DU CRITÈRE DE MATÉRIALITÉ

Il y a, pour les questions sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance, de multiples thèmes et domaines d'actions. **L'article L225-102-1 du code de commerce**, modifié en 2017 consécutivement à l'ordonnance et au décret d'application précités, en propose plus de 35. Tout n'est pas de même importance selon les coopératives. L'observation des pratiques démontre qu'il y a entre 8 et 12 enjeux significatifs, pertinents dans une activité.

Plusieurs dérives ont été observées ces dernières années, constituant autant de risques pour la RSE :

- risque d'infobésité, avec des rapports de plus en plus volumineux ;
- risque lié à la demande d'informations de multiples émetteurs réclamant toujours plus d'informations ;
- risque sur l'affectation utile des ressources, avec un temps passé à la collecte, la consolidation et la fiabilisation des informations qualitatives et quantitatives, de plus en plus élevé, au détriment du pilotage de la performance.

Il est temps d'inverser ces tendances et de passer 80 % du temps à piloter et 20 % du temps à collecter/consolider/fiabiliser et non l'inverse.

Le premier **intérêt** de la matérialité est ainsi **stratégique** (voir : le retour sur investissement). Les questions sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance doivent faire partie intégrante de la stratégie, dans laquelle on intègre uniquement ce qui est prioritaire.

Le second est **opérationnel** :

- focaliser ses efforts et ses moyens sur les sujets prioritaires dans l'action et dans le pilotage ;
- ne rendre compte dans sa déclaration de performance extra-financière que des sujets prioritaires.

Respecter le principe de matérialité, **c'est publier dans sa déclaration de performance extra-financière uniquement les informations prioritaires issues de l'étude de matérialité**. Pour autant, les coopératives et plus généralement les entreprises, ne vont pas nécessairement renoncer à publier des informations jugées non prioritaires. Dès lors, une proportion de 80 % du volume d'informations sur les sujets « matériels » et 20 % sur les sujets autres serait sensée.

Enfin les deux corollaires de la matérialité sont :

le respect du principe « **appliquer ou expliquer** » (*comply or explain* est souvent utilisé), si un sujet prioritaire n'est pas traité dans le reporting, il faut en expliquer formellement les raisons (**voir : les notes méthodologiques, p. 134**) ;

- la **concision**. Ne traiter que des sujets prioritaires, c'est faire une déclaration de performance extra-financière plus courte, moins coûteuse.

**À RETENIR
POUR VOTRE
COOPÉRATIVE**

Avoir une démarche de « matérialité » et ainsi concentrer ses efforts sur les enjeux les plus importants.

EXTRAIT DU DÉCRET

« ... des principaux risques liés à l'activité... » (art. 2-I-1°)

« ... lorsque cela s'avère pertinent et proportionné... » (art. 2-I-1°)

« ... lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques... » (art. 2-II)

« ... les postes significatifs d'émission de GES... » (art. 2-II-2°-d)

« Lorsque la société n'applique pas de politique en ce qui concerne un ou plusieurs de ces risques, la déclaration comprend une explication claire et motivée [...] »

5. L'INTERDÉPENDANCE ENTRE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

S'il n'est pas question de chercher à tout quantifier en euros et à tout monétiser, il est en revanche plus que souhaitable de faire les liens entre la performance économique et financière et la performance sociale, environnementale, sociétale et de gouvernance.

Le DAF (directeur administratif et financier) et la direction RSE sont des alliés au service des objectifs de l'entreprise. La DFCG (Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de

gestion), dans son ouvrage *Améliorer la performance de votre entreprise, 70 recommandations concrètes pour 2015* (par des dirigeants finances-gestion et leurs conseils, aux éditions Eyrolles), consacre un chapitre entier à la RSE, le chapitre 9 et les recommandations 49 à 57, et s'exprime ainsi en introduction : « *Madame ou Monsieur le DAF, à vous de jouer !* »

Dans son rapport de janvier 2016, France Stratégie présente, dans le cadre de la plateforme RSE, une étude dirigée par Salima Benhamou, Marc-Arthur Diaye, en collaboration avec Patricia Crifo, **Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité. Évaluation et approche stratégique**. Cette étude affirme : « **La RSE est significativement corrélée avec la performance économique des entreprises.** »

Nous vous renvoyons aux thèmes identifiés en termes de retour sur investissement ([voir ce guide page 13](#)) :

- sur le développement du chiffre d'affaires et les « produits » au sens comptable ;
- sur l'efficacité opérationnelle et les « charges » au sens comptable ;
- sur la gestion des risques ;
- sur le capital immatériel.

Quatre thèmes auxquels nous ajoutons :

- sur le « bilan » tant pour les actifs que les passifs, la valeur patrimoniale, les provisions, etc.

Dans le décret, et donc dans le reporting (sous réserve de matérialité), plusieurs éléments devraient figurer en euros (€) :

- les rémunérations ;
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux ;
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;
- les objectifs de réduction des GES (gaz à effets de serre) et les moyens mis en œuvre à cet effet.

L'objectivation en termes financiers, le découplage et la transversalité des approches sont nécessaires pour faire ces liens entre financier et non financier, mais attention cependant à ne pas chercher à tout quantifier, monétiser. La description qualitative de la performance est indispensable à la compréhension des affaires. Ce que les Anglo-Saxons nomment les KPN (Key Performance Narrative).

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

Commencer par ce qui figure dans les comptes puis quantifier les risques chaque fois que possible, faire des analyses de coûts complets directs, indirects et cachés, calculer les coûts évités, sont autant de possibilités de progrès. Analyser de la même manière les opportunités et leurs potentiels : envisager les charges ET les produits.

EXTRAIT DE L'ORDONNANCE

« La déclaration comprend notamment des informations relatives [...] à différents aspects de la RSE et à leurs impacts sur la performance économique [...] »

6. LES LIENS ENTRE ENJEUX, POLITIQUES ET DILIGENCE RAISONNABLE, RÉSULTATS

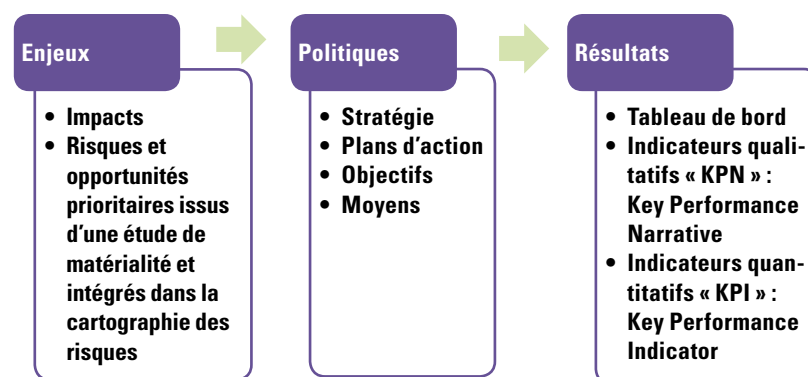
Sur les termes utilisés, l'ordonnance précise « *information sur la manière dont la société prend en compte les conséquences...* ». Le décret utilise les termes de « **politiques** », de « **procédures de diligence raisonnable mise en œuvre** », de « **mesures** », de « **mesures prises** », de « **moyens** », « **d'organisation** », « **d'engagement** ». Éclairons ces termes pour une meilleure compréhension :

- la notion d'engagement revêt plus un caractère déclaratif ou s'exprime au travers d'une signature, d'une adhésion ;
- le terme « politique » est un terme générique comportant programmes, plans d'action et objectifs ;
- les mesures prises pourraient se limiter à des actions ou plans d'action ;
- les moyens s'entendent généralement moyens humains, techniques et financiers.

La démarche managériale

La **GRI** (Global Reporting Initiative) parle plus généralement de « démarche managériale pour répondre aux enjeux prioritaires / matériels ».

La logique d'enchaînement est une bonne manière pour les coopératives de répondre à la question des « politiques » mises en œuvre, ces politiques étant toujours fondées sur la matérialité des enjeux.



La « diligence raisonnable »

Les principes directeurs de l'OCDE parlent de « diligence raisonnable » des entreprises pour désigner les « processus qui, en tant que partie intégrante de leurs systèmes de prise de décision et de gestion des risques, permet[tent] aux entreprises d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles de leurs activités, ainsi que de rendre compte de la manière dont elles abordent cette question ». Le caractère raisonnable s'apprécie, lui, au regard de l'importance des moyens consacrés, en adéquation avec l'importance des enjeux prioritaires.

Les deux approches sont donc cohérentes et répondent aux obligations.

DÉFINITIONS

Politique, selon l'ISO 9000 : 2015 : « Intentions et orientations d'un organisme telles qu'elles sont officiellement formulées par sa direction. »

Système de management, selon l'ISO 9000 : 2015 : « Ensemble d'éléments corrélés ou en interaction d'un organisme, utilisés pour établir des politiques, des objectifs et des processus de façon à atteindre lesdits objectifs. »

EXTRAIT DU DÉCRET

« Une description des politiques [...];
« [...] les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques [...];
« Politique générale en matière [...];

« Les moyens consacrés à [...];
« Les mesures [...];
« La prise en compte [...];
« Les objectifs [...]. »

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

Avoir une approche enjeux prioritaires > politiques > résultats et adapter les moyens à l'importance des enjeux.

7. L'OBLIGATION DE PUBLICATION

L'obligation de publication est une nouveauté pour les entreprises non cotées, les coopératives et certaines autres formes juridiques. Il y a des enjeux forts sur la publication ou l'absence de publication... Il ne s'agit pas, là encore, d'une question réglementaire. Ce que font les coopératives, ce n'est pas du reporting ou de la communication. C'est de l'engagement, de l'action et des résultats sur les sujets pertinents, matériels. Les parties prenantes ne veulent pas uniquement de la communication. Elles souhaitent également de l'écoute, de l'action et des résultats. **L'absence de transparence peut conduire à des inquiétudes ou de la défiance de la part des parties prenantes.**

Si pour la communication extra-financière, la question du coût est souvent opposée, les interrogations devraient être, pour les facteurs sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance : « Est-ce important pour la coopérative ? » ; « Si c'est important, y a-t-il des objectifs, plans d'actions et indicateurs ? » ; « Les mesures de performances sont-elles fiables ? » ; « La performance attendue est-elle au rendez-vous ? ». Dès lors, la question du coût du reporting et de la communication devient marginale, au regard de l'enjeu. Parmi les risques liés à cette nouvelle obligation, citons :

- le risque de réputation : la transparence devient une règle dans tous les secteurs d'activité et dans de nombreux pays ;
- le risque juridique, les frais de justice et d'astreinte, encourus au titre de la non-conformité ;

- le risque de ne pas saisir une opportunité, lié aux effets positifs d'un reporting ou d'une communication proactive.

À l'évidence, il faut maîtriser l'information que l'on émet et également la communication dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes. D'où l'importance de distinguer information et communication... La communication est une question de maturité et il faut accepter l'idée d'une courbe de progrès, d'une amélioration continue.

Plusieurs cas de non-publication de certaines informations sont cependant acceptés :

- contraintes de confidentialité ;
- certaines interdictions légales ;
- indisponibilité temporaire des informations ;
- caractère secondaire des informations au regard de leur représentativité ;
- coût d'obtention des données au regard de la représentativité.

Il convient dès lors de le mentionner dans la déclaration de performance extra-financière ou de faire un renvoi vers la source appropriée (voir : les notes méthodologiques, p. 134).

Outre le fait que l'obligation de publication de la déclaration de performance extra-financière dans le rapport de gestion perdure, la déclaration doit désormais être publiée sur le site Internet de l'entreprise.

À RETENIR Maîtriser la communication avec une bonne compréhension des attentes des parties prenantes et en l'adaptant à chaque public.

POUR VOTRE COOPÉRATIVE

EXTRAIT DE L'ORDONNANCE

« [...] d'une publication librement accessible sur le site Internet de la société. »
« [...] toute personne intéressée peut demander au président du tribunal [...] de communiquer les informations [...] ».

EXTRAIT DU DÉCRET

« Rendues aisément accessibles sur le site Internet de la société dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et pendant une durée de cinq années. »

8. L'INTRODUCTION DU LONG TERME

L'introduction de la notion de long terme est une nouveauté remarquable issue de la transposition de la directive européenne. Elle s'applique uniquement au changement climatique dans le texte de loi. Elle demande notamment de se fixer des horizons de temps et de distinguer ce qui relève du court terme (en général, 3 mois à 1 an), du moyen terme (3 à 5 ans, le plus souvent) : c'est l'horizon de la stratégie des coopératives. Enfin de regarder au-delà, à 7, 10, 15 ans, voire plus. L'intégration du long terme dans ce nouveau cadre réglementaire s'appuie sur de nombreuses études présentées ci-dessous.

En matière de changement climatique

Les différentes études du **cinquième rapport d'évaluation du GIEC** (groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat) – Changements climatiques (CC) 2013, les éléments scientifiques (CC) 2014, incidences, adaptation et vulnérabilité (CC) 2014, l'atténuation du changement climatique (CC) 2014, rapport de synthèse – établissent des scénarios (RCP 2,6 ; 4,5 ; 6 ; 8,5) qui sont modélisés jusqu'en 2100. Le sixième rapport du GIEC est en cours de rédaction et devrait être achevé en 2022.

En matière d'énergie

Des scénarios portant sur l'énergie existent tels que ceux de l'Agence internationale de l'énergie, agence de l'OCDE qui publie chaque année son **World Energy Outlook**, scénario à 2100 ou encore ceux d'entreprises privées (par exemple, le BP Energy Outlook à 2035).

En matière de climat

Le rapport Jouzel de 2014 « Le climat futur en France » présente des projections à « moyen terme » (2021-2050) et à long terme (2071-2100). Sur le site de Météo France, on peut visualiser les évolutions climatiques avec **Climat-HD**, climat passé/climat futur, région par région.

Nous avons une conscience relative du long terme. Pour autant, la multiplication des événements climatiques extrêmes doit interroger chaque coopérative. L'incidence du changement climatique sur les ressources naturelles, sur le vivant, sur les conditions climatiques s'annonce majeure, or ces ressources sont essentielles au monde agricole et agroalimentaire.

Le risque à long terme est un risque pour lequel il y a une nécessité d'action aujourd'hui... C'est pourquoi, le long terme est aujourd'hui explicitement dans le texte de loi. Il est attendu des engagements en termes de trajectoire sur un temps long. En s'appuyant par exemple sur les travaux et référentiels de **Science Based Targets Initiative** – initiative réunissant le **CDP** (Carbon Disclosure Project), UN Global Compact, **WRI** (World Resources Institute), WWF – ou **ACT** (Assessing Low-Carbon Transition) – initiative de l'ADEME et du CDP – et les cibles des **ODD** (objectifs de développement durable des Nations unies). Cette prise en compte du long terme pourrait aussi s'appliquer aux matières premières... À la raréfaction des ressources... Le développement durable c'est le temps long, les générations futures...

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

Vous devez réaliser une analyse des vulnérabilités de la coopérative, à moyen et long terme, liées au changement climatique et établir des scénarios fondés sur des calculs. Cette analyse devra être assortie d'une réponse appropriée identifiant avec la R&D des mesures à plus ou moins long terme. Des mesures d'atténuation à court terme devront être prises ou amplifiées.

EXTRAIT DU DÉCRET

« Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet. »

9. LES ÉVOLUTIONS SUR LES SEUILS ET LES STATUTS

Il n'y a pas d'évolutions en matière de seuils et de statuts pour les coopératives. Pour rappel, « *Les dispositions de l'ordonnance n° 2017-1180*

relatives à la publication d'informations non financières concernant les groupes ou entités dont l'effectif moyen est supérieur à 500 salariés permanents employés au cours de l'exercice et "dont le chiffre d'affaires net ou dont le total du bilan dépasse 100 millions d'euros". » (extrait du guide du Medef, *Guide méthodologique – Reporting RSE*, septembre 2017).

Dès lors, pourquoi mettre en exergue ce point dans le présent guide ?

En y réfléchissant, s'agit-il vraiment d'une question de seuils ou de statut pour s'enquérir des questions SESG (sociales, environnementales, sociétales, de gouvernance) ? Faut-il se réjouir de ne pas y être « obligé » ?

La maîtrise des questions sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance dépasse largement la question des seuils et des statuts. Elles sont, tout à la fois, intimement liées à la recherche d'une différenciation, d'un avantage concurrentiel, à l'idée d'une performance globale, au retour sur investissement, à l'éthique des dirigeants, à la capacité à interagir positivement avec la société, avec toutes les parties prenantes internes et externes, au monde de demain pour nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. D'ores et déjà, de nombreuses coopératives de toutes tailles ont mis en œuvre des politiques RSE et publient des communications, rapports et autres brochures sur leurs engagements et leurs performances.

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

En matière de questions sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance, agir avec éthique et créer les conditions d'un dialogue vrai avec les parties prenantes offrent un avantage compétitif intéressant pour toute coopérative, quelle que soit sa taille et son chiffre d'affaires et indépendamment des contraintes réglementaires.

Conduire votre étude de matérialité

Matérialité, pertinence, caractère significatif, critères prépondérants, importance, quel que soit le vocable utilisé, la priorisation est un sujet majeur pour le reporting. Dans le domaine de la RSE, c'est le terme « matérialité » qui est le plus souvent utilisé. L'étude de matérialité est à la fois une bonne pratique et désormais un incontournable. Deux voies sont proposées dans le guide pour faire votre étude, simplifiée ou plus complète. Elles sont complétées par des éclairages pour comprendre cette question et mettre en œuvre une étude adaptée au contexte de la coopérative.

1. LA NOTION DE MATÉRIALITÉ ET SES DIFFÉRENTES APPROCHES

Il y a deux approches de la matérialité, une strictement financière, économique tournée vers l'entreprise, une élargie aux critères non financiers et qui prend en compte les parties prenantes. Il s'agit bien sûr de considérer ici la matérialité des facteurs sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Fondamentalement, ce qui est « matériel » est ce qui est important, pertinent, significatif. L'étude de matérialité est un processus qui permet de déterminer ce qui est important, et donc d'établir des priorités. Une approche restrictive et strictement financière de la matérialité des critères sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance conduirait à ne prendre en compte que les impacts sur le chiffre d'affaires et les coûts, les risques au sens risques financiers, les actifs et passifs, et ce dans une vision court-termiste. Une approche élargie va considérer outre les éléments financiers, le moyen et le long terme, l'ensemble des parties prenantes et la qualité des relations avec celle-ci, le capital immatériel, la résilience du modèle d'affaires par exemple.

Il semble indispensable de considérer les deux approches de manière simultanée et complémentaire. Et dans une démarche de matérialité de travailler de concert avec les directions impliquées dans les différents aspects de la RSE (QHSE – Qualité hygiène sécurité environnement –, ressources humaines, relation client, relation fournisseur, éthique, etc., selon les cas) et les directions juridiques, audit, finance/gestion, risque, le cas échéant.

DÉFINITIONS

Selon Novéthic: « La matérialité d'un enjeu ESG (Environment, Social, Governance) désigne son impact attendu sur le comportement économique, financier ou boursier d'un émetteur de titres donné. »

Selon la GRI, extrait de GRI standards: « Principe de matérialité: le rapport doit porter sur les aspects qui: soit reflètent les impacts économiques, environnementaux et sociaux substantiels de l'organisation; soit influent de manière significative sur les évaluations et décisions des parties prenantes. »

ALLER PLUS LOIN : LA MATÉRIALITÉ DANS DIFFÉRENTS RÉFÉRENTIELS

La matérialité selon le référentiel du **SASB** Sustainability Accounting Standard Board et la **SASB materiality map**.

Le caractère significatif pour les audits, selon la **norme professionnelle NEP-320** du CNCC (Compagnie nationale des commissaires aux comptes).

2. LES OBJECTIFS D'UNE ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ, UNE ÉTAPE À NE PAS MANQUER

Si la nouvelle réglementation insiste sur la matérialité (ce qui est important) et le risque (ce qui pourrait créer un écart significatif par rapport aux objectifs), la première étape dans une étude de matérialité est de définir des objectifs clairs, formalisés et partagés... De ces objectifs découlent notamment la méthode et les moyens.

Différents niveaux d'objectifs peuvent être envisagés:

- **objectifs tactiques**, conduite du changement
 - utiliser l'étude pour faire prendre conscience en interne des évolutions et des attentes de l'écosystème d'affaires (clients, fournisseurs, ONG, concurrents, etc.);
 - impliquer des décideurs pour ancrer la RSE dans le business model.
- **objectifs opérationnels**
 - faire évoluer, « revisiter » les politiques au regard des enjeux et de leurs évolutions;
 - être conforme à la réglementation en définissant ce qui est pertinent, ce qui est matériel et ce qui ne l'est pas (art. 225);

• objectifs stratégiques

- se mettre à l'écoute de l'ensemble des parties prenantes pour comprendre et analyser les attentes et leurs évolutions et mieux y répondre, détecter les opportunités de marché;
- anticiper l'impact des hypertendances (urbanisation, changement climatique, raréfaction des ressources, évolutions démographiques et sociétales, ruptures technologiques, etc.).

L'élément déclencheur le plus fréquent est la révision des politiques RSE à leur échéance, c'est-à-dire tous les 3 à 5 ans. En toute hypothèse, la fixation des priorités, car c'est de cela qu'il s'agit, devrait, sauf cas particulier, être sur cet horizon de temps de 3 à 5 ans.

3. PAS DE MÉTHODOLOGIE UNIVERSELLE, METTRE EN ŒUVRE CELLE QUI CONVIENT DANS VOTRE CONTEXTE

Il n'existe pas de méthode universelle pour faire une étude de matérialité. La méthode doit être adaptée à votre contexte, vos objectifs et vos conditions de faisabilité.

Les conditions de faisabilité

Elles doivent être posées dès le départ. D'évidence, elles conditionnent la méthode. Identifier et hiérarchiser les enjeux (impacts, risques et opportunités significatifs) prend du temps, des ressources internes et potentiellement un budget (achats de prestation de service, enquête, interview, ressources informatiques et solutions logicielles, conseils). Le délai est aussi un facteur important avec une incidence sur la méthode.

Le management et son implication, la transversalité

L'implication des composantes de l'entreprise est un autre facteur clé. On ne devrait pas concevoir une étude de matérialité sans intégrer pleinement dans le processus les différentes instances dirigeantes: stratégique / le conseil d'administration et exécutive / le comité de direction, ainsi que les agriculteurs coopérateurs et leurs instances représentatives.

L'historique et la maturité

Faire une étude de matérialité pour la première fois ou quand on a une bonne maturité sur les questions RSE sont deux cas de figure bien différents. Les deux études vont s'appuyer par exemple sur des ressources pédagogiques ou un niveau de complexité variables.

L'ouverture et le dialogue

La volonté de dialogue avec les parties prenantes est tout aussi importante que l'historique et l'organisation du dialogue avec elles. Les consulter doit s'inscrire dans un processus continu, pas dans la perspective unique d'une étude.

Quelle que soit la méthode retenue, elle doit être appropriable, expliquée de manière pédagogique. Il ne faut jamais oublier que « matérialité » est un terme d'expert. Parler plutôt de revue des enjeux, de cartographie des enjeux. De la même manière « RSE » ou « développement durable » ne sont pas universellement compris... Quelle que soit la méthode retenue, les limites méthodologiques et les partis pris doivent être identifiés et explicités.

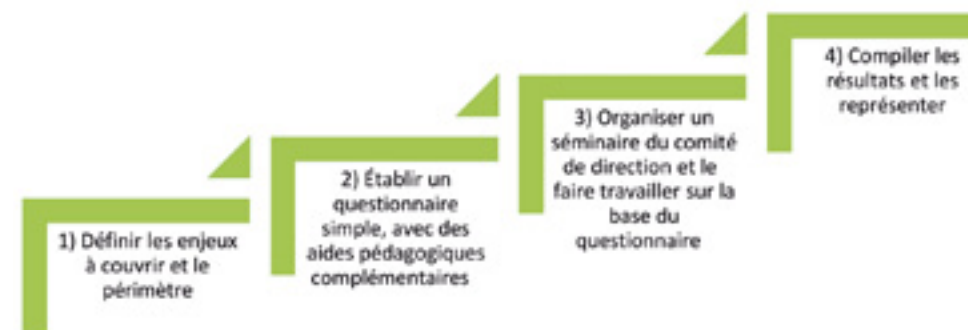
Enfin, lors de la publication de la matrice de matérialité, la description de la méthode utilisée permet de crédibiliser la démarche ainsi qu'une meilleure compréhension des résultats. C'est une recommandation de l'Autorité des marchés financiers (rapport de 2016 de l'Autorité des Marchés Financiers sur la RSE, recommandation n° 1) pour les sociétés cotées et même si les coopératives ne sont pas concernées, cela reste une bonne pratique à mettre en œuvre.

4. L'ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ « SIMPLIFIÉE »

La réalisation d'une étude avec de larges consultations internes et externes comporte une partie qualitative d'abord pour identifier les enjeux, puis une partie quantitative pour les hiérarchiser. Par ailleurs, le recours à des prestataires, à des ressources technologiques, etc. peut exiger d'importants moyens. Est-ce approprié à toutes les situations ? Certes non.

Une étude simplifiée peut correspondre aux besoins, aux conditions de faisabilité, à la taille de la coopérative, par exemple.

Les quatre étapes d'une étude simplifiée



Étape 1. Les enjeux

Pour établir la liste des enjeux, vous pouvez vous appuyer, par exemple, sur les domaines d'actions de l'ISO 26000, sur l'article 225 du code de commerce, ou sur un parangonnage. Il s'agit de faire une présélection des enjeux qui concernent votre coopérative. Il est important de faire cette sélection de manière transversale. Être exhaustif, mais sans rentrer dans le détail.

Étape 2. Le questionnaire

Un comité de direction est à même d'identifier les enjeux pour l'entreprise, de les formuler et de les hiérarchiser. Dans le tableau ci-dessus, nous représentons ce que peut être le questionnement pour un enjeu donné. Plusieurs points méritent commentaires :

- l'importance pour l'entreprise mérite des seuils qualifiés, par exemple de 4 stratégique, à 1 non concerné ;
- pour les raisons de l'importance, le comité de direction peut être guidé par une aide qui fournit des exemples de raisons telles que : la réputation, le capital immatériel, le chiffre d'affaires, les charges, les risques, etc. ;
- pour aider le comité à se mettre à la place des parties prenantes, une identification de celles-ci structurée et hiérarchisée par niveau d'importance, peut être réalisée, ainsi que toute étude de satisfaction ;
- le comité peut évaluer la performance actuelle, par exemple en préparant et présentant brièvement les principaux objectifs et résultats actuels ;

- le comité, dans une logique d'efficacité, peut décider des actions à conduire ou des orientations.

Domaine d'action : la santé et sécurité au travail

► Importante pour l'entreprise ☐1 ☐2 ☐3 ☐4

Raisons de l'importance pour l'entreprise

► Importante pour nos PP ☐1 ☐2 ☐3 ☐4

Raisons de l'importance pour les parties prenantes

► Évaluation de la performance actuelle par le CoDir

Performance actuelle ☐1 ☐2 ☐3 ☐4

Observations

► Actions à conduire pour le triennal

► Exemple de grille de questionnement et de restitution

Étape 3. Le séminaire

Bien préparé et animé par un tiers externe, le séminaire peut constituer un moment de cohésion autour d'une compréhension commune. Il est important d'avoir un animateur pour créer la dynamique et un rapporteur pour formaliser les résultats. Il est aussi important de bien préparer les aides sur lesquelles le comité pourra s'appuyer. Le tableau ci-dessus présente un exemple de support.

Étape 4. La représentation des résultats

À partir de ces travaux, il est possible de représenter dans une matrice les résultats d'une part, et d'avoir des pistes d'action et d'en faire la synthèse d'autre part. La matrice peut être partagée en interne.

Les partis pris, avantages et limites de la méthode simplifiée

- Trois jours de préparation, un jour d'atelier/séminaire, un jour de synthèse et représentation : les moyens sont optimisés.
- Le comité doit partager une compréhension commune et faire consensus. C'est un moment de cohésion.
- Les parties prenantes ne sont pas consultées. Pour autant, le comité peut être à la fois compétent et s'appuyer sur les relations actuelles avec les parties prenantes, un bilan ou des enquêtes préparés préalablement.
- Les enjeux sont prédéfinis avant le séminaire, il faut s'assurer de leur exhaustivité.
- Le contexte n'est pas posé : la temporalité des enjeux, la prise en compte des hypertendances, etc.

5. L'ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ APPROFONDIE

Dans une étude approfondie, les moyens mis en œuvre sont plus conséquents, la méthode plus robuste (mais elle aura toujours des limites) et les éléments de sortie plus conséquents pour l'action. Plusieurs volets devraient être pris en compte.

Il n'y a pas une, mais plusieurs matérialités

Dans une étude de matérialité, devraient être considérés :

- les facteurs matériels propres au secteur, au(x) sous-secteur(s) d'activité ;
- les facteurs matériels spécifiques à la coopérative, sa culture, la volonté de ses dirigeants, ses caractéristiques, ses performances et contre-performances ;
- les facteurs liés au projet, à la stratégie, qui peuvent créer de nouveaux enjeux ou pondérer différemment les enjeux existants ;
- les facteurs liés au long terme, l'étude devrait intégrer les hypertendances comme autant de facteurs de risques et d'opportunités sur le moyen et long terme.

Le périmètre des enjeux analysés

Dans une étude de matérialité, on va déterminer *a priori* un périmètre d'enjeux qui pourra être plus ou moins restreint. Il correspond à la fois à des pratiques et des visions plus ou moins restrictives de la RSE. On peut se limiter aux enjeux tels qu'ils figurent dans la norme ISO 26000. Dans ce cas, les enjeux d'attractivité sont-ils pris en compte ? Les risques de restructuration le sont-ils également ? Et les facteurs économiques ? Beaucoup d'entreprises limitent leur champ d'analyse aux seuls facteurs sociaux, environnementaux et sociétaux. Dans une vision intégrée de la performance doivent être ajoutés dans l'étude de matérialité tout ou partie des enjeux économiques de l'entreprise.

Il s'agit d'exemples, dans une étude de matérialité approfondie il sera nécessaire de conduire une réflexion pour définir le propre périmètre des enjeux de l'entreprise, en étant capable de le justifier.

Les étapes d'une étude de matérialité approfondie

Ces différents éléments étant pris en compte, le tableau synoptique ci-dessous présente les différentes étapes d'une étude approfondie. Les paragraphes suivants attirent l'attention sur certains points clés.

Les points clés d'une étude de matérialité approfondie

La «synchronisation» de l'étude

Une étude de matérialité est un investissement. Dans les entreprises où le cloisonnement est souvent prégnant et le fonctionnement « en silo » fréquent, la synchronisation avec les différents processus de l'entreprise est déterminante.

Quels sont les autres processus concernés ?

Le processus de définition de la stratégie. Le processus de cartographie et de gestion des risques. La matérialité va nourrir la stratégie et la cartographie des risques, par sa nature même : l'identification des enjeux et l'écoute des parties prenantes. L'alignement entre stratégie, étude de matérialité et cartographie devrait être total, une approche synchronisée en permanence des différents processus étant l'objectif à terme.

Le cadrage de l'étude

Il s'agit d'abord de cadrer les objectifs de l'étude et le périmètre des enjeux analysés. Si l'étude ne sert qu'à identifier et hiérarchiser, c'est un objectif restreint. Si elle sert à identifier, hiérarchiser, évaluer la performance, la maîtrise, disposer de verbatims issus d'entretiens qualitatifs pour agir, nous voyons bien que les données de sortie sont différentes. De la même manière, le périmètre plus ou moins large des enjeux, ou plus ou moins restreint, servant à l'analyse est un choix autant qu'un biais et une limite méthodologique.

La représentativité des parties prenantes externes et internes

La cartographie des parties prenantes est un préalable à l'étude de matérialité mais également de toute démarche RSE. Identifier les parties prenantes, leurs attentes et hiérarchiser leur importance est une nécessité. Dans une étude de matérialité, il faut en permanence veiller à la représentativité des parties prenantes externes et internes (les différentes « business unit », les métiers, etc.).

L'accord AC X30-030 (AC X30-030 août 2012 Développement durable et responsabilité sociétale – Guide d'utilisation de la norme ISO 26000:2010

Le cadrage	▶	Le panel	▶	Les outils	▶	Les consultations	▶	Les consolidations	▶	La représentation
Le périmètre		Le panel « entreprise »		Outils de collecte		Enjeux		Consolidation entreprise		La reformulation
Les objectifs		Le panel « parties prenantes »		Outils de consolidation		Consultations internes		Consolidation parties prenantes		Les présentations internes
Les ressources		La méthode		Outils de représentation		Consultations externes		Pondérations		Les présentations externes

pour le secteur de l'agroalimentaire) d'août 2012 sur la responsabilité sociétale dans l'agroalimentaire identifie les principales parties prenantes de l'agroalimentaire dans l'annexe C (pages 42 et 43). Enfin, en interne, pour déterminer l'importance des parties prenantes, vous pouvez vous appuyer au besoin sur la norme NF X 30-029 du 15 juillet 2016, qui propose une :

- qualification du niveau d'importance de la partie prenante ;
- qualification du niveau de relation avec la partie prenante.

Si une étude de matérialité est conduite, la déclaration de performance extra-financière devrait comporter *a minima* une cartographie ou une identification des principales parties prenantes, par exemple sous la forme du tableau ci-dessous.

Exemple de tableau très simple pour identifier les parties prenantes, les enjeux associés et les modalités de dialogue

Catégories de parties prenantes	Liste des parties prenantes principales	Enjeux pour l'entreprise	Modalités de dialogue	Réalisations clés de l'année	Liens utiles liés au dialogue

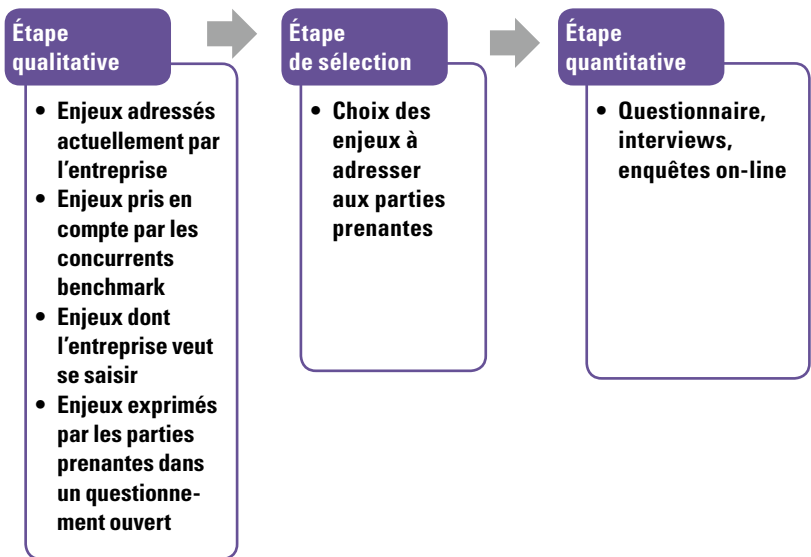
Le choix des enjeux

Au départ, la détermination des enjeux devrait faire l'objet d'un processus large sur la base de questions ouvertes. C'est en effet très différent de demander « qu'est-ce qui est important pour vous ? » de « parmi toutes ces questions, qu'est-ce qui est important et qu'est-ce qui l'est moins ? ». Une question ouverte permet d'être réellement à l'écoute, de détecter les signaux faibles. Pour des raisons de commodités, l'étape qualitative est souvent réduite. Pour la suite de l'étude, le temps à passer pour répondre aux questionnaires est un facteur limitant.

Par ailleurs, l'établissement des enjeux devrait être réalisé en tenant compte d'un benchmark, du projet de l'entreprise. Il devrait

aussi tenir compte des hypertendances, dans une vision à moyen et long termes.

Définir ses enjeux par étapes :



S'il est bien question de se focaliser sur les enjeux prioritaires, attention toutefois à ne pas biaiser les résultats avec un set d'enjeux volontairement trop restreint, c'est là une limite fréquente des études de matérialité.

Dans l'exemple ci-dessous, pour accompagner le choix final des enjeux, après une phase de questions ouvertes et avant l'établissement des questionnaires, le « périmètre » des enjeux est plus large que l'ISO26000 ou l'article 225, avec des thématiques identifiées.

Enjeux liés à l'emploi
Maintien/pérennité de l'emploi, réduction, restructuration
Attractivité, besoin de recrutement (marque employeur)
Rétention, turn over
Gestion de la pyramide des âges
Fusion, acquisition, cession

Les questions

- Les questions posées visent souvent à hiérarchiser les enjeux, avec l'aide de seuils qualifiés (ci-après) ou d'échelle avec des niveaux dans un questionnaire. ► « Selon vous, la santé et sécurité des salariés, est-elle un enjeu... ? »
- Pour autant, l'étude est aussi une occasion d'évaluer la performance, telle que perçue par la partie prenante externe ou l'acteur interne. ► En matière de... comment évaluez-vous la performance ?
- C'est une occasion de s'assurer que l'ensemble des enjeux a été pris en compte, avec une question ouverte après une série de questions fermées. ► Selon vous, sur le thème de..., y a-t-il d'autres enjeux à prendre en compte ?
- C'est l'occasion de demander au participant d'exprimer des idées, des pistes d'actions. ► Avez-vous des idées d'action à suggérer ?

Questionnaires en ligne ou interview, dans une étude complète, on cherche à approfondir la compréhension des attentes, la perception de la performance. On cherche à utiliser l'étude comme un véritable outil de dialogue, pas seulement d'identification et de hiérarchisation. Enfin les questions d'approfondissement pour le panel interne peuvent être plus précises et accompagnées d'aides.

Les seuils d'importances

Pour quantifier, hiérarchiser les enjeux, des seuils sont nécessaires. Un exemple de seuils à trois niveaux dans un processus d'interviews :

Seuil pour les parties prenantes	Sigle	Seuil pour l'entreprise	Sigle
Très important, selon moi	TI	Enjeu prioritaire, très important, stratégique pour l'entreprise	S
Important, selon moi	I	Enjeu important, indispensable au fonctionnement de l'entreprise	I
Faiblement important, selon moi	FI	Enjeu faiblement important, mais qui doit être pris en compte, a minima	FI
Non concerné	NC	Non concerné, enjeu qui ne nécessite aucune action	NC
Ne sais pas	NSP	Pas la compétence pour répondre	NSP

Dans un questionnaire, avec des cases à cocher et avec un nombre de questions forcément restreint, les échelles utilisées sont souvent plus importantes (six niveaux).

Le rôle essentiel des verbatims pour agir aujourd'hui et demain

Limiter l'étude de matérialité à la quantification/hiérarchisation sur la base d'une liste restreinte d'enjeux et de questions est un parti pris solide sur le plan de la méthode.

Mais au-delà, de quels éléments disposez-vous pour agir ? La consultation devrait permettre de recueillir des éléments, des pistes pour construire la manière d'agir aujourd'hui et demain.

La synthèse des résultats et la pondération

Dans le tableau ci-dessous, nous figurons la synthèse d'une étude de matérialité.

Cette synthèse distingue :

- les deux axes qui permettront de représenter les enjeux dans une matrice abscisse/ordonnée ;
- les groupes internes et externes ayant fait l'objet de la consultation.

Parties prenantes (PP)	Axe parties prenantes			Axe entreprise		
	PP 1	PP 2	Score global	Groupe 1	Groupe 2	Score total
Pondération de la partie prenante	x %	x %	100 %	x %	x %	100 %
Enjeux sociaux (liés aux salariés)						
Enjeu 1						
Enjeu 2						
Enjeu 3						
...						
Enjeux environnementaux (liés aux activités)						
Enjeu 1						
Enjeu 2						
Enjeu 3						
...						
Enjeux sociétaux (liés aux clients, fournisseurs...)						
Enjeu 1						
Enjeu 2						
Enjeu 3						
...						
Enjeux économiques						
Enjeu 1						
Enjeu 2						
Enjeu 3						
...						

La pondération donnée aux résultats de chaque partie prenante aura, nous le voyons bien, une incidence majeure sur le résultat final.

L'exploitation des résultats

Comme pour n'importe quel projet et dans une volonté de crédibilité de la démarche, il semble utile de partager les résultats avec l'ensemble des contributeurs, internes et externes.

La matrice figure ensuite dans la déclaration de performance extra-financière. Elle répond à la question : « Quels sont les enjeux – impacts, risques et opportunités significatifs – pour la coopérative et pour ses parties prenantes ? »

Mais, plus que les résultats de la consultation, c'est sur les décisions prises en termes d'orientations, orientations nouvelles ou inflexions, qu'il s'agit de communiquer.

Les informations à communiquer sur la méthode

L'étude de matérialité est la résultante d'un certain nombre de partis pris, de contraintes de moyens et de limites méthodologiques. Il convient dès lors de communiquer sur la méthode pour faciliter son interprétation et assurer sa crédibilité. Par exemple :

- la représentativité : groupes/parties prenantes interrogées et nombre de personnes, etc. ;
- la méthode : observations, interviews, questionnaires, etc. ;
- les conditions de réalisation : moyens et délais.

L'ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ EN BREF

L'étude de matérialité permet pour une coopérative :

- d'identifier les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux ;
- de les hiérarchiser ;
- de les représenter dans une matrice.

La réalisation d'une étude dite de « matérialité » s'est imposée comme une bonne pratique. Une telle étude permet de croiser la vision de l'entreprise et celle de ses parties prenantes pour déterminer, au sein de chaque organisation, les enjeux les plus pertinents à partir desquels Elle va définir sa stratégie et sur lesquels elle va rapporter. Elle peut être l'occasion d'approfondir des questions telles que la compréhension des attentes des parties prenantes, l'évaluation par les parties prenantes ou encore d'identifier les actions à conduire.

Piloter la performance, de la stratégie aux indicateurs

La performance extra-financière se mesure de manière qualitative et quantitative, à la fois avec des indicateurs de moyens et des indicateurs de résultats.

Nous proposons dans le guide des indicateurs répartis en cinq catégories: gouvernance (Gouv), économie (Ec), social (Soc), environnement (Env), sociétal (Sté), adaptés aux coopératives agricoles et agroalimentaires, répondant aux nouvelles obligations et capitalisant sur l'existant. En effet, ils ont été établis de manière concertée, en s'appuyant notamment sur plusieurs rapports de coopératives publiés pour l'exercice 2016.

PILOTER LA PERFORMANCE EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE

Faire des choix d'indicateurs

Le point de départ, ce sont vos **enjeux**: impacts, risques et opportunités significatifs.

Le point de départ, c'est votre **stratégie RSE**, intégrée à la stratégie de la coopérative.

En aucun cas, il ne s'agit d'une invitation à tout reporter. C'est **une aide, des idées, un chemin de progrès**.

Cela doit vous aider aussi dans la perspective de la conformité à l'article 225 du code de commerce et de la vérification par un Organisme tiers indépendant (OTI).

Du bon usage du reporting interne et de la déclaration de performance extra-financière

Le reporting a plusieurs finalités:

- piloter la performance en lien avec la stratégie;
- rendre compte aux parties prenantes.

Il devrait être, il doit être **au service de la prise de décision**, tant en interne qu'en externe.

Le nombre de thèmes et indicateurs à reporter doit s'établir, de manière consolidée, à partir:

- des besoins en termes de décision et de suivi des performances;
- de l'ensemble des demandes de reporting pour accéder aux marchés, par vos clients;
- de l'ensemble des demandes de reporting pour accéder aux financements, par vos banques;
- de l'ensemble des demandes de reporting pour définir le montant des primes, par vos assureurs;
- des besoins de conformité de reporting;
 - déclaration de performance extra-financière;
 - bilan social, base de données économiques et sociales;
 - bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Pour vous aider sur ce point, nous y consacrons un chapitre ([voir: manager le reporting, page 130](#)).

Vers un reporting intégré

Dans le présent guide figurent: le « business model » et la création de valeur, la matérialité, la volonté d'intégration de la RSE dans la stratégie. Puis dans ce chapitre, les indicateurs sur cinq domaines: la gouvernance, l'économie, le social, l'environnement, le sociétal. Ces points s'inscrivent en droite ligne de la notion de reporting intégré, reliant les performances financières et extra-financières, le temps court et le temps long, les parties prenantes.

Le tableau de la page suivante présente la construction des fiches, pour un exemple d'indicateur:

L'exemple d'une fiche indicateur

Soc1 – Social / Emploi : les effectifs

La référence, le n° et titre de l'indicateur

Comprendre l'indicateur

Le sens de l'indicateur, son utilité, ses composantes

Ces indicateurs peuvent avoir plusieurs lectures. L'effectif montre, au niveau global, la dynamique de développement de la coopérative, le cas échéant. Localement ou régionalement, il qualifie son importance, son impact socio-économique au travers des emplois directs. Il permet aussi d'analyser et de « piloter » les effectifs et d'établir des ratios d'analyse et de gestion. Enfin, il montre l'importance de la bonne gestion de la pyramide des âges, des risques éventuels sur ce point, ainsi que les efforts en faveur de la parité femme/homme.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

L'effectif total en ETP (équivalent temps plein)

La répartition par sexe

La répartition âge

La répartition par zone géographique

Les éléments proposés pour une conformité « a minima » si l'indicateur est matériel

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Montrer l'importance de l'entreprise localement	Les éléments proposés pour renforcer le sens, la compréhension des parties prenantes et pour un meilleur pilotage en interne Effectif ETP dans un pays donné, dans une région donnée, dans une ville donnée, dans un « site » donné
S'adapter à l'activité, à l'évolution des besoins et à la saisonnalité	Effectif ETP permanent et non permanent
Mettre en évidence la maîtrise du taux d'encadrement	Répartition cadre et non-cadre
Caractériser le corps social de l'entreprise	Répartition par statuts cadre, agent de maîtrise, techniciens, employés, ouvriers

Quelques points de repères sur la matérialité potentielle de l'indicateur

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

L'indicateur effectif est un incontournable en termes de matérialité. Pour la coopérative pour la maîtrise de sa compétitivité et de son capital humain, pour les salariés et le tissu économique pour la pérennité et le développement de l'emploi. Il est systématiquement pris en compte par l'OTI. Il permet l'établissement de ratios de gestion.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 - Agroalimentaire - AC X 30-030 - août 2012	Les liens avec les différents référentiels sur lesquels vous pouvez vous appuyer QC 4.4. Relations et conditions de travail, page 18. DA1 Emploi et relations employeur/employé, page 19
Avec la GRI standards	GRI-102 - Profil de l'organisation - 102-7 : nombre d'employés
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, a posteriori	Objectif 8
Avec vos publications	Renvoi vers le bilan social, la B.D.E.S, le cas échéant. Renvoi vers la rubrique « carrières » de votre site internet

Références réglementaires ou volontaires

Les références réglementaires auxquelles vous pouvez vous reporter le cas échéant

LES INDICATEURS DE GOUVERNANCE

- 1 | Représentation et diversité des instances dirigeantes
- 2 | Effectivité de la gouvernance coopérative
- 3 | Gouvernance, intégration et organisation de la RSE
- 4 | Formation des agriculteurs coopérateurs administrateurs
- 5 | Conseils aux agriculteurs coopérateurs

Gouv1 | Représentation et diversité des instances dirigeantes

Comprendre l'indicateur

Le conseil d'administration est à la fois l'organe de décision des grandes orientations et l'organe de représentation des agriculteurs coopérateurs de la coopérative, ce en termes de territoires et en termes de métiers. Le comité exécutif ou comité de direction éclaire les décisions du conseil et met en œuvre les orientations.

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Présenter le conseil dans toutes ses composantes, sa diversité et sa représentativité	Présentation du conseil d'administration : noms et prénoms, fonction au sein du conseil
	Nombre et part d'agriculteurs coopérateurs impliqués dans la gouvernance
	Nombre et part de jeunes administrateurs (1) (2)
	Nombre et part des administratrices
	Représentativité des différentes activités, métiers et territoires de la coopérative au sein du conseil d'administration
	Expertises, expériences et formation des membres du conseil
Présenter le comité exécutif ou comité de direction et ses responsabilités	Présentation des membres du comité de direction
	Part des femmes au comité de direction

Références réglementaires ou volontaires

(1) Article D343-4 du code rural et de la pêche maritime

(2) < 35 ans selon Jeunes Agriculteurs

Gouv2 | Gouvernance : effectivité de la gouvernance coopérative

Comprendre l'indicateur	
La qualité d'agriculteur coopérateur(1) est établie par la souscription ou par l'acquisition d'une ou plusieurs parts sociales de la coopérative. Dans les plus grandes coopératives, il peut y avoir plusieurs dizaines de milliers d'associés coopérateurs. Dès lors l'organisation de la représentativité par territoires et par métiers devient un enjeu clé. L'organisation de la prise de décision et de la gestion des opérations nécessite d'être structurées.	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Présenter l'organisation du conseil d'administration, du bureau et de leurs activités	Missions des instances; nombre de réunions du conseil d'administration; bureau et sa composition, nombre de réunions du bureau; comités spécialisés du conseil, le cas échéant; taux de participation aux réunions
Expliquer les relations entre les instances de gouvernance (conseil, comité de direction) et les sections territoriales	Comité de liaisons; relations entre le conseil, le bureau et les sections
Présenter l'organisation territoriale et ses activités	Missions des instances territoriales; comités, sections locales et/ou régionales: identification des territoires, composition des membres élus (noms et prénoms), fonctions au sein du comité, de la section, le cas échéant
	Nombre de réunions des comités, sections locales; temps moyen consacré / an des administrateurs; taux de participation aux réunions
Présenter la place, la représentation des salariés dans la gouvernance de la coopérative	Dispositif spécifique mis en place pour les associés non coopérateurs(2) salariés, le cas échéant
Présenter la place, la représentation des autres associés non coopérateurs(2)	Dispositif spécifique mis en place pour les autres associés non coopérateurs(2), représentants
Références réglementaires ou volontaires	
(1) Article R522-2 du code rural et de la pêche maritime (2) Article L552-3 du code rural et de la pêche maritime	

Gouv3 | Gouvernance : gouvernance, intégration et organisation de la RSE

Comprendre l'indicateur	
Les questions sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance, devraient, doivent faire partie intégrante de la stratégie et de l'organisation de la coopérative. Que le sujet soit pris sous l'angle des Ressources Humaines, des relations sociales, de la gestion des talents, de la Santé et Sécurité au Travail, etc. (Social/RH); sous l'angle de l'innovation, des matières premières, de l'énergie, des impacts environnementaux, des ICPE, du climat, etc. (environnement); ou encore sous l'angle de la différenciation client, des labels, des relations avec les clients, avec les fournisseurs (sociétal). La crédibilité de la RSE vient de son intégration dans la stratégie. Et de ses résultats...	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Présenter le pilotage de la RSE et son intégration dans la gouvernance de la coopérative	Intégration de la RSE au sein du conseil d'administration, du bureau et du comité de direction : personne en charge au sein du conseil, du comité de direction; comité spécialisé, le cas échéant; réunions dédiées
Présenter l'organisation de la RSE au niveau global de la Coopérative dans chaque métier/activité ou principale entité et ses activités	Missions; responsabilités/personnes en charge de la RSE et/ou des questions sociales, de l'environnement, des relations avec la société; organisation transversale et réseaux; formations et ateliers
Références réglementaires ou volontaires	
La définition internationale de la RSE la plus communément acceptée est formulée dans l'ISO 26000:2010 Les champs couverts par la RSE dans le secteur agroalimentaire sont déclinés dans le référentiel ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X30-030 – août 2012	

Gouv4 | Gouvernance : formation des agriculteurs coopérateurs administrateurs

Comprendre l'indicateur	
<i>Les agriculteurs coopérateurs disposent d'une compétence forte liée à la fois à leurs formations initiales et à leurs expériences au quotidien, dans leurs exploitations. La cadre coopératif amène les agriculteurs coopérateurs élus administrateurs à réfléchir et à décider sur des questions stratégiques, collectives, complexes, multifactorielles et mondiales. L'agriculteur coopérateur est à la fois fournisseur de la coopérative, acheteur de la coopérative et décideur via les différentes instances de représentation. La coopérative doit donc accompagner la montée en compétences de ses administrateurs autant que nécessaire.</i>	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Impliquer les administratrices et administrateurs dans la compréhension de la coopérative et faciliter une prise de décision éclairée	Pourcentage d'administrateurs ayant bénéficié d'une formation pour le bon exercice de leur mandat (particularités du mandat, gestion de la coopérative, marchés mondiaux, filières, réglementations et évolutions réglementaires, questions sociales, environnementales, sociétales, éthique des affaires, etc. (RSE)) Nombre moyen d'heures de formation par an et par administrateurs; thèmes principaux de formation en lien avec les enjeux clés de la coopérative
Références réglementaires ou volontaires	
La formation des administrateurs est une pratique généralisée, portée par exemple par l'IFA (Institut français des administrateurs), ou encore figurant dans le code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.	

Gouv5 | Gouvernance : conseils aux agriculteurs coopérateurs

Comprendre l'indicateur	
<i>Une des missions de la coopérative est d'accompagner ses agriculteurs coopérateurs dans les différents aspects de leurs activités. Orientations des exploitations, aspect économique (financement, gestion, subventions, etc.), aspects commerciaux (produits, marchés, prix et variations, etc.) aspect technique (élevage, culture, fruits, légumes, vignes), aspects humains (saisonnier, droits, formation, etc.).</i>	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Présenter les compétences et l'organisation du conseil aux agriculteurs coopérateurs	Nombre de personnes, fonctions, profils, organisation par territoires
Préciser les orientations de la coopérative en matière de conseil aux agriculteurs coopérateurs	Politique mise en œuvre : conseil technique, conseil commercial, conseil de gestion, innovation, etc.
Quantifier et qualifier le conseil apporté	Nombre de jours de conseils délivrés par les ingénieurs et techniciens aux agriculteurs coopérateurs; détail par thème d'intervention, le cas échéant; nombre d'agriculteurs coopérateurs suivi par ingénieur/technicien
Références réglementaires ou volontaires	
Plan Ecophyto II	

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

- 1 | Performance et développement économique
- 2 | Modèle(s) d'affaires
- 3 | Partage de la valeur ajoutée

Ec1 | Économie : performance et développement économique

Comprendre l'indicateur

Les performances de la coopérative ne peuvent se comprendre que dans le contexte spécifique de chaque activité, chaque métier, chaque pays le cas échéant. Les performances économiques de la coopérative assurent son succès et garantissent sa pérennité. Les interdépendances entre performance financière et extrafinancière imposent cette lecture. Par ailleurs, la détention du capital, les engagements de la coopérative dans d'autres structures comme l'affectation des résultats sont des facteurs clés de sa vie économique.

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Présenter la performance économique (1) de la coopérative et ses développements	Chiffres d'affaires et son évolution
	Part du chiffre d'affaires à l'export
	Chiffres d'affaires par métiers ou activités, par marques, par catégories de clients, etc., le cas échéant
Préciser la position compétitive de la coopérative sur ses différents marchés	Position concurrentielle sur les marchés clés, en part de marché, en place
Présenter le contexte de la performance économique	Contexte prix, contexte climat local/régional/mondial, contexte géopolitique, etc.
Préciser la détention du capital de la coopérative (2)	Part de capital détenu par les agriculteurs coopérateurs, autres investisseurs
Préciser les engagements capitalistiques de la coopérative	Capitaux détenus par la coopérative dans d'autres personnes morales

Références réglementaires ou volontaires

- (1) Article L521-1 du code rural et de la pêche maritime (NB : développer leur activité économique...)
 (2) Article L522-2-1 du code rural et de la pêche maritime (NB : détenir plus de la moitié du capital...)

Ec2 | Économie : modèle(s) d'affaires

Comprendre l'indicateur

La présentation du modèle d'affaires est devenue, avec la nouvelle loi, une obligation réglementaire. Cette présentation est destinée à fournir des informations de contexte qui permettent une compréhension des activités, des leviers de performance, d'appréciation et d'évaluation de la situation. C'est aussi pour comprendre la capacité de la coopérative à créer de la valeur, la valeur distribuée. C'est enfin pour s'assurer de la pérennité du modèle, de sa capacité à créer de la valeur dans le temps. Dans le cas de nombreuses coopératives, il s'agira de représenter plusieurs modèles d'affaires.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225

Description de ses principales activités et métiers, présentation de la chaîne de valeur de la coopérative et/ou de sa chaîne d'approvisionnement, le cas échéant

Ressources utilisées (ressources humaines, ressources en capital, outils industriels, etc.) pour ses produits et services

Produits et services proposés

Principaux marchés, contexte concurrentiel

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Permettre de comprendre la part et les particularités de chaque activité	Principales données économiques permettant de comprendre les activités par métier (par exemple, effectif ETP, CA, dépenses, investissements)
Quantifier et qualifier la valeur créée	Flux financiers vers les différentes parties prenantes (salaires et cotisations sociales, impôts, fournisseurs, etc.)
Présenter la capacité à créer de la valeur	Atouts concurrentiels, forces de la coopérative
Présenter la capacité à créer de la valeur dans le temps	Prise en compte des hypertendances (changement climatique, raréfaction des ressources, urbanisation, innovation technologique et digitalisation, vieillissement, etc.) et effets sur l'alimentation et l'agriculture (Ex. 1, 2, 3)

Références réglementaires ou volontaires

Description du modèle d'affaires dans les lignes directrices de l'Union Européenne sur le reporting non-financier

- (Ex. 1) Mond'Alim 2013, par le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
 (Ex. 2) European Environment Agency Global megatrends
 (Ex. 3) Etudes Megatrends du Cabinet Roland Berger. Trend Compendium 2030

Ec3 | Économie : partage de la valeur ajoutée

Comprendre l'indicateur	
La distribution des résultats, le cas échéant, est un acte fort de la gouvernance de la coopérative. Elle est le fruit du travail de tous les acteurs. Les ristournes sont accordées proportionnellement aux activités réalisées par les agriculteurs coopérateurs avec la coopérative ou l'union de coopératives.	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Présenter l'affectation des résultats (1) décidée en assemblée générale	Intérêt servi aux parts sociales
	Distribution de dividendes des participations de la coopérative, le cas échéant
	Répartition de ristournes entre les agriculteurs coopérateurs
	Répartition de ristournes sous forme d'attribution de parts sociales entre les agriculteurs coopérateurs
	Provisions et réserves
Références réglementaires ou volontaires	
(1) Article L524-2-1 du code rural et de la pêche maritime	

LES INDICATEURS SOCIAUX

- 1 | Social / Emploi : les effectifs
- 2 | Social / Emploi : les embauches et licenciements
- 3 | Social / Emploi : les rémunérations et leur évolution
- 4 | Social / Organisation du travail : l'organisation du temps de travail
- 5 | Social / Organisation du travail : l'absentéisme
- 6 | Social / Santé et sécurité : les conditions de santé et sécurité au travail
- 7 | Social / Santé et sécurité : accidents du travail, maladies professionnelles
- 8 | Social / Relations sociales : organisation du dialogue social
- 9 | Social / Relations sociales : le bilan des accords
- 10 | Social / Formation : les politiques mises en œuvre
- 11 | Social / Formation : le nombre total d'heures de formation
- 12 | Social : l'égalité de traitement

Soc1 | Social / Emploi: les effectifs

Comprendre l'indicateur	
<i>Ces indicateurs peuvent avoir plusieurs lectures. L'effectif montre, au niveau global, la dynamique de développement de la coopérative, le cas échéant. Localement ou régionalement, il qualifie son importance, son impact socio-économique au travers des emplois directs. Il permet aussi d'analyser et de « piloter » les effectifs et d'établir des ratios d'analyse et de gestion. Enfin, il montre l'importance de la bonne gestion de la pyramide des âges, des risques éventuels sur ce point, ainsi que les efforts en faveur de la parité f/h.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
L'effectif total en ETP (équivalent temps plein)	
La répartition par sexe	
La répartition âge	
La répartition par zone géographique	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Montrer l'importance de l'entreprise localement	Effectif ETP dans un pays donné, dans une région donnée, dans une ville donnée, dans un « site » donné.
S'adapter à l'activité, à l'évolution des besoins et à la saisonnalité	Effectif ETP permanent et non permanent
Mettre en évidence la maîtrise du taux d'encadrement	Répartition cadre et non-cadre
Caractériser le corps social de l'entreprise	Répartition par statuts Cadre, Agent de maîtrise, Techniciens, Employés, Ouvriers

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
L'indicateur effectif est un incontournable en termes de matérialité. Pour la coopérative pour la maîtrise de sa compétitivité et de son capital humain, pour les salariés et le tissu économique pour la pérennité et le développement de l'emploi. Il est systématiquement pris en compte par l'OTI. Il permet l'établissement de ratios de gestion.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.4.3
Avec la GRI standards	GRI-102 – Profil de l'organisation – 102-7 : nombre d'employés
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8
Avec vos publications	Renvoi vers le bilan social, la BDES, le cas échéant. Renvoi vers la rubrique « carrières » de votre site Internet

Soc2 | Social / Emploi: les embauches et licenciements

Comprendre l'indicateur

Ces indicateurs permettent de qualifier les flux d'entrées et sorties des salariés de la coopérative. Ils illustrent, selon les cas, sa dynamique en termes de création nette d'emploi ainsi que son « turn-over » ou encore sa capacité à attirer ou à conserver ses ressources. Ils montrent aussi le besoin ou la capacité d'adaptation de la coopérative aux évolutions de son environnement économique et concurrentiel.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Les embauches, en ETP, toutes catégories confondues

Les licenciements, en ETP, toutes catégories confondues

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Préciser la nature des emplois créés, des « entrées »	Embauches par catégories (Contrats permanents et non permanents); par statuts; par branche ou entité
Qualifier la nature des sorties	Sorties de l'entreprise, par type (licenciement, retraite, démission, etc.)
Apprécier les flux entrées/sorties à l'aide d'un ratio d'analyse comparable	Taux de rotation de l'emploi (ou <i>turn-over</i>)
Qualifier ou renforcer l'attractivité de la coopérative	Participation à des enquêtes type <i>Great place to work</i> Postes non pourvus et plans d'actions associés

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Bien que figurant rarement dans les études de matérialité ou de risques..., la capacité d'ajustement de l'activité à la hausse ou à la baisse peut devenir centrale en cas de croissance forte ou de difficulté. La capacité de « rétention » des salariés peut être aussi, pour certains métiers, un facteur clé.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.4.3
Avec la GRI standards	401-1
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8
Avec vos publications	cf. Soc1

Soc3 | Social / Emploi: les rémunérations et leur évolution

Comprendre l'indicateur

Derrière cet indicateur se cachent deux réalités et deux besoins. D'une part, celui de la coopérative de maîtriser au sens comptable, l'équilibre produits et charges, sa rentabilité, sa capacité d'autofinancement et d'investissement, d'assurer son développement ou d'innover. D'autre part, le besoin des salariés de disposer d'une rémunération juste.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

La masse salariale ou « charges de personnel »

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Distinguer les éléments de la masse salariale	Montant total des salaires bruts, charges patronales et avantages sociaux
Préciser le niveau des rémunérations et les écarts, le cas échéant	Salaire mensuel médian (niveau) ou rapport interdécile D9/D1 ; ou ratio rémunération moyenne des dirigeants et celle des salariés ; ou ratio rémunération annuelle la plus élevée et la moins élevée (écart)
Qualifier le partage de la valeur ajoutée	Montant moyen ou total distribué au titre de l'intéressement, primes, etc.
Proposer une modalité d'épargne et faire participer les salariés aux résultats	Part des salariés associés non-coopérateurs et montants, versements et abondements à un FCP, participations et intéressement
Valoriser les compléments de rémunération	Plan de prévoyance, plan de retraite, etc.

Faire le lien avec votre étude de matérialité, ou votre analyse de risques

L'indicateur « masse salariale » est vérifié systématiquement par le commissaire aux comptes (le CaC) dans le cadre de leurs missions de vérification des comptes. Il est utilisé comme ratio de gestion. La rémunération est aussi un élément de l'attractivité. Enfin on parle de « salaire décent » qui permet d'élever une famille au-delà des besoins de base. Dans tous les cas, l'équilibre produit/charge est un élément de la viabilité de la coopérative.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.4.3
Avec la GRI standards	202-1 102-35
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 1 Objectif 8
Avec vos publications	Cf. Soc1
(1) Article L523-12 du code rural et de la pêche maritime	

Soc4 | Social / Organisation du travail : l'organisation du temps de travail

Comprendre l'indicateur

Cet indicateur permet de comprendre le contexte et les spécificités de la coopérative et de ses différents métiers en matière d'organisation du travail, de temps de travail ou encore de saisonnalité de l'activité.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Part des effectifs ETP à temps plein et à temps partiel

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Montrer les spécificités de l'activité en termes de saisonnalité, comprendre le contexte de la coopérative	Nature des activités saisonnières, période de saisonnalité, métiers concernés, effectifs ETP concernés en nombre et en part
Rendre compte des accords sur le temps de travail avec les IRP	Voir relations sociales/bilan des accords collectif/ Soc9
Préciser les salariés concernés par un travail saisonnier	Nombre de salariés saisonniers, Part des salariés saisonniers / effectif total
Préciser le travail posté	Activités en 2x8, 3x8, VSD, nombre de salariés concernés, part des salariés postés
Qualifier les politiques mises en œuvre pour le temps de travail	Accord temps de travail, politique mise en œuvre pour les saisonniers

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

La variabilité des activités est très forte dans le monde de la coopération agricole et agroalimentaire. La capacité des coopératives à s'adapter à ces variations, de les anticiper est déterminante. Pour les salariés concernés, la récurrence, la formation ou encore la rémunération sont essentiels. Par ailleurs, la question des travailleurs détachés est posée.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.43 \$4.4.4
Avec la GRI standards	102-8 401-2
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8
Avec vos publications	Cf. Soc.1

Soc5 | Social / Organisation du travail : l'absentéisme

Comprendre l'indicateur	
<i>S'il ne faut pas tirer de conclusion hâtive, mais l'analyser qualitativement et quantitativement en profondeur, un fort taux d'absentéisme ou un taux d'absentéisme supérieur à la moyenne du secteur sont des signaux à prendre en compte. Les causes peuvent être liées notamment aux conditions de travail. Elles peuvent être liés également à des facteurs propres aux salariés, par exemple l'âge.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225, sous réserve de matérialité	
Taux d'absentéisme : quotient du nombre d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures théoriques de travail	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Détailler l'absentéisme par causes pour analyser et agir, le cas échéant	Accidents de travail et trajet, maladies professionnelles, maladie ordinaire (personnelle), congés événements familiaux (décès, enfants malades), autres congés (formation, maternité/paternité, dispenses syndicales)
Démontrer les efforts engagés pour limiter l'absentéisme	Préciser l'ensemble des politiques associées : santé et sécurité, équilibre vie professionnelle/vie privée, qualité de vie au travail, etc., le cas échéant
Valoriser l'engagement des salariés	Résultats du baromètre social interne, indice d'engagement, le cas échéant

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Le taux d'absentéisme moyen dans le secteur privé est de 4,59 % en 2016. Les coûts directs et indirects de l'absentéisme sont élevés. Dans votre coopérative, vous pouvez consulter par exemple, les statistiques du régime général, selon les métiers/filiales. De nombreuses études font le lien entre engagement des salariés, absentéisme et conditions de travail.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.4.4
Avec la GRI standards	403-2
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8 Objectif 3
Avec vos publications	cf. Soc.1

Soc6 | Social / Santé et sécurité : les conditions de santé et sécurité au travail

Comprendre l'indicateur	
<i>Cet indicateur permet de préciser les spécificités et le contexte de l'activité dans le domaine des conditions de travail. Par ailleurs, les politiques de prévention mise en œuvre sont essentielles pour créer des conditions favorables à la performance de l'entreprise, à la santé, au bien-être des salariés. Un lien peut être fait avec l'organisation du travail (Soc4).</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Évaluation des risques professionnels (EvRP) et cartographie ; description des spécificités des activités et des métiers et risques associés (accidents de travail et de trajet, types de maladies professionnelles, risques psychosociaux, autres risques, le cas échéant). Cette évaluation et cette prévention valent pour les salariés des coopératives et pour les agriculteurs coopérateurs.	
Politiques mises en œuvre (par exemple, selon les 9 principes généraux de prévention)	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Mettre en place un système de management et des plans d'action	Système de management propre à la coopérative ou système de management certifié (ex. ISO 45001), politiques, plans d'action associés, audits internes, certifications externes, le cas échéant
Investir dans les conditions de travail et la prévention	Moyens – techniques, humains et financiers – engagés au Service de la santé et la sécurité au travail (SST), dont ergonomie, équipement de protection et aménagement des postes de travail, EPI, etc.
Piloter la santé-sécurité avec des objectifs et des indicateurs	Objectifs, indicateurs de suivi, outils tels que système d'information, auto-évaluation.
Former et informer sur les conditions de travail, ancrer la SST dans la culture	Action de formation, de management, de sensibilisation et de communication pour faire partager une culture SST
Répondre aux spécificités des activités agricoles et de distribution en matière de SST	Action de prévention pour l'usage des produits phytosanitaires, auprès des salariés et des agriculteurs coopérateurs, formation et test pour le certificat CertiPhyto
Au-delà des fondamentaux accidents et maladies professionnelles, s'engager pour la Qualité de Vie au Travail (QVT)	Programmes, politiques, plans d'action en faveur de la qualité de vie au travail (voir par exemple les actions soutenues par l'ANACT) ; plans de lutte contre les RSP (risques psycho-sociaux), le harcèlement ; processus d'alerte

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Selon les performances (ou contre-performance) de la coopérative, le niveau d'exposition ou de risques, l'indicateur peut être ou non « matériel ». Dans tous les cas, il doit être rapproché des résultats obtenus en absentéisme en général (Soc5) et en AT/MP (Soc7). Pour le salarié comme pour la coopérative, la santé et la sécurité font partie des exigences fondamentales au travail. En France, l'entreprise et son dirigeant peuvent être condamnés pour défaut à l'obligation de sécurité de résultat.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.4.6
Avec la GRI standards	403-1 403-2 403-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 3 Objectif 8
Avec vos publications	cf. Soc1

Soc7 | Social / Santé et sécurité : accidents du travail, maladies professionnelles

Comprendre l'indicateur	
<i>À nouveau, la santé et la sécurité des salariés sont un enjeu majeur pour les coopératives. L'effort doit être soutenu et continu pour réduire les accidents de travail et de trajet (AT) – à la fois leur fréquence et leur gravité – et pour supprimer les causes de maladies professionnelles (MP).</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Taux de fréquence (TF) = nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées	
Taux de gravité (TG) = nombre de jours perdus pour 1 000 heures travaillées	
Nombre de maladies professionnelles déclarées au total	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Permettre d'affiner l'analyse des résultats pour agir	AT. TF par catégories de personnel (permanent, non permanent), par activité /métier ; TF hors et avec trajet domicile-travail ; TF avec et sans arrêt ; indice de fréquence ; indice de gravité, analyse causale ; etc.
	MP. Nombre (Nb) de maladies professionnelles (MP) déclarées par tableau ; Nb de MP ayant conduit à un arrêt de travail ; Nb de MP ayant donné lieu à une incapacité permanente ; analyse causale ; etc.

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Le sujet est incontournable en termes de « matérialité », à la fois pour la coopérative, pour ses salariés, mais aussi pour les entreprises externes et prestataires travaillant sur les sites de coopératives. Les résultats ont une incidence sur les tarifs de cotisation AT/MP (taux collectifs, taux mixtes, taux individuels). Certains sous-secteurs sont particulièrement exposés (filère viande, boulangerie-pâtisserie-meunerie). Des plans d'actions spécifiques de prévention sont déployés par l'assurance maladie / risques professionnels. TMS, travail au froid, ambiance humide... sont autant de points d'attention.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.4.6
Avec la GRI standards	403-1 403-2 403-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 3 Objectif 8
Avec vos publications	cf. Soc1

Soc8 | Social / Relations sociales : organisation du dialogue social

Comprendre l'indicateur

Les Institutions représentatives du personnel (IRP) sont partenaires de la vie de la coopérative et de son développement, consultés pour nombre de décisions. Le dialogue social s'établit notamment autour de la situation économique de la coopérative (données BDES), de ses projets, des indicateurs de pilotage (bilan social), de l'instance de représentation (CSE) et de ses missions (de 11 à 50, + de 50 salariés) ainsi que des négociations volontaires et obligatoires.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Organisation du dialogue : instances, périmètre, fréquence ou nombre de réunions, etc., en conformité avec la loi ; comités par entité juridique, comité de groupe, le cas échéant. NB : pour la France, CES (comité économique et social) au plus tard le 31/12/2019, si + de 11 salariés.

Procédures d'information et de consultations, en conformité avec la loi

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

S'engager au-delà des dispositions réglementaires pour renforcer le dialogue	Toutes organisations et procédures supralégales
Mesurer le climat social	Baromètre du climat social ; nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés
Développer la connaissance et la compréhension de la coopérative par tous ses acteurs internes pour favoriser le climat social	Communication interne sur la stratégie, les objectifs, les résultats, les bonnes pratiques. Rencontres avec les dirigeants.

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

La qualité du dialogue social est un facteur de performance des organisations. *A contrario*, les tensions, conflits sont source de destruction de valeur pour les parties. Le climat social peut être considéré comme un indicateur matériel, identifié dans la cartographie des enjeux ou l'étude de matérialité. La relation de confiance entre la coopérative et l'ensemble des parties prenantes est essentielle. Et donc avec les IRP.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.4.5
Avec la GRI standards	402-1
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8
Avec vos publications	

Soc9 | Social / Relations sociales : le bilan des accords

Comprendre l'indicateur

La conclusion d'accords illustre la qualité du dialogue, la maturité des acteurs en présence et le contexte spécifique à chaque organisation. Les accords peuvent se limiter au cadre des négociations obligatoires. De manière volontaire la coopérative peut étendre les thèmes d'accords à ses enjeux, ses projets de développement, sa culture ou encore la volonté et les convictions de ses dirigeants-es.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Nombre d'accords, accords par thèmes, par activités et métiers, par entités juridiques, par pays, en année n. En France, accords issus de négociations obligatoires (rémunération, temps de travail, partage de la valeur ajoutée, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qualité de vie au travail, GPEC, le cas échéant). En n'omettant pas, en particulier, les accords santé-sécurité au travail.

Impacts qualitatifs et/ou quantitatif des accords sur la performance économique, sur les conditions de travail, sur l'égalité de traitement.

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

S'engager dans des accords volontaires, en lien avec les enjeux, la volonté des dirigeants et la culture de l'entreprise	De manière non exhaustive, quelques exemples d'accords. Intergénérationnel, séniorité, sur le handicap, sur la responsabilité sociétale, sur la parentalité, sur l'équilibre vie privée / vie professionnelle, sur la mobilité, sur les promotions, sur protection sociale, sur le compte épargne-temps, sur la représentation du personnel...
Développer des standards sociaux groupe au niveau mondial	Accords d'intégration sociale des sociétés lors d'acquisitions ; Standards mondiaux de protection sociale

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Outre ses impacts positifs pour les salariés et leurs représentants, la réglementation propose de qualifier le lien entre performance économique et dialogue social. Entre performance économique-financière et performance extrafinancière.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.4.5
Avec la GRI standards	102-41 402-1 403-4
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8
Avec vos publications	

Soc10 | Social / Formation : les politiques mises en œuvre [...]

Comprendre l'indicateur

Le besoin de compétences est à la fois quantitatif (en ETP) et qualitatif (compétences). La formation est un facteur clé d'employabilité pour les salariés, de capacité opérationnelle et de capacité à évoluer, s'adapter et à innover pour la coopérative. La politique de formation devrait, en toute hypothèse, répondre aux enjeux (le projet, la stratégie, l'évolution des métiers, etc.), aux spécificités de l'activité (hygiène, santé-sécurité, etc.) et à l'évolution du contexte (réglementation digitalisation, internationalisation, etc.)

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Politique générale de formation, par catégories de personnel, par thèmes (management, technique, développement professionnel...), notamment en matière d'environnement

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Analyser et piloter l'évolution des besoins de compétences de la coopérative	Politique de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), référentiel de compétences
Accompagner les salariés dans leur développement professionnel	Parcours d'intégration, parcours qualifiants, VAE, conseils, bilan de compétences ; % de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques intégrant une composante formation ; site d'offres d'emploi et de CV interne
Favoriser le partage de compétences	Réseaux métiers ; tutorats ; programme manager-formateur ; transmission des savoirs ; <i>knowledge management</i>

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

On ne peut comprendre une politique de formation qu'au regard de ses besoins de compétences (le projet de l'entreprise, les particularités de son activité, de ses métiers, l'évolution technologique, etc.) et de son « stock » de compétences (compétences disponibles, niveau). L'effort de formation devrait être proportionné aux enjeux... S'il existe de nombreux métiers manuels, l'explosion du digital crée de nouveaux risques. Et de nouvelles opportunités...

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.4.7
Avec la GRI standards	404-1 404-2 404-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 4
Avec vos publications	

Soc11 | Social / Formation : le nombre total d'heures de formation

Comprendre l'indicateur	
<i>La formation, outre l'obligation réglementaire, peut être considérée comme un investissement. Et donc avoir des objectifs et des indicateurs. Ses objectifs et ses indicateurs devraient être reliés au projet de la coopérative, à sa politique ou à sa stratégie (cf. Soc10), le cas échéant.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Nombre total d'heures de formation	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Mieux qualifier l'effort de formation	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié, par sexe, par catégorie professionnelle, par entité, par zone géographique, pour les handicapés; taux d'accès à la formation (% de salariés ayant bénéficié d'une action de formation l'année passée); nombre de stagiaires et d'alternants; mesure de la satisfaction des formations.
Préciser les modalités, les moyens engagés et partenariats pour la formation	École, académie ou « université » interne de formation et développement des compétences
	Partenariats avec des écoles professionnelles, avec l'enseignement supérieur ou avec des organisations professionnelles
	Moyens consacrés à la formation (financiers, techniques, humains); montants en €; % de la masse salariale
Relier l'investissement de formation aux besoins opérationnels	Formations techniques, formation aux postes, formation hygiène, etc.
Relier l'investissement aux différents volets « matériels » de la RSE	Formations à la santé-sécurité, formation à l'environnement, formation à l'éthique, formation aux situations de crise, etc.
Relier la formation au management et à la stratégie	Formation culture internationale, langue, développement des compétences managériales, compétences clés, etc.

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
La formation est un levier puissant pour répondre aux enjeux de la coopérative Une comparaison de l'effort de formation est souvent établie entre les différentes organisations d'un même secteur ou sous-secteur. Les plateformes d'évaluation fournisseurs (Valorise, EcoVadis, etc.) et les questionnaires « grands clients » intègrent systématiquement cette question.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.4.7
Avec la GRI standards	404-1 404-2 404-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 4
Avec vos publications	

Soc12 | Social : l'égalité de traitement

Comprendre l'indicateur	
L'égalité de traitement comprend de nombreux volets : égalité F/H en termes de rémunération et de développement de carrières, seniors dans l'emploi et la gestion de la fin de carrière, handicap pour l'emploi, l'adaptation des postes de travail, les groupes vulnérables jeunes éloignés de l'emploi, personnes en difficulté professionnelles pour l'intégration, etc. Outre l'égalité, la non-discrimination concerne par exemple le sexe, l'âge, l'origine, la préférence sexuelle, les opinions ou encore la religion. 4 enjeux sont associés : juridique, management de la compétence, économique et éthique.	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
Politique de lutte contre les discriminations (par exemple : origine, sexe, orientation sexuelle, religion, âge, opinion, patronyme, santé, etc.)	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Contractualiser avec les IRP au travers d'accords d'entreprises	Voir bilan des accords (Soc9)
S'engager volontairement au travers de chartes, de codes, déclarations et labels	Charte de la diversité en entreprise ; charte du réseau mondial entreprise et handicap de l'OIT ; engagement des dirigeants en faveur de la diversité ; volet diversité dans une charte éthique ; label diversité
Mettre en œuvre des processus pour assurer l'égalité de traitement	Processus de non-discrimination à l'embauche, à la formation, à l'évolution de carrière, à la paternité-maternité ; partage de bonnes pratiques ; réseau de référents diversité
	H/F. Répartition F/H, effectif global, par CSP (ingénieurs et cadres, techniciens, AM, employés, ouvriers) ; part des femmes dans l'encadrement supérieur ; part des femmes dans les embauches
Suivre, piloter la diversité, notamment...	Handicap. Taux d'emploi de travailleurs handicapés (base légale 6 %) ; accueil de personnes handicapées dans le cadre d'un stage (limite 2 % ETP) ; sous-traitance au secteur adapté ou protégé ; contribution à l'Agefiph
	Emploi des jeunes. % de recrutement permanent/non-permanent de – de 30 ans ; nombre de contrats en alternance ou contrats pros ; part des alternants/contrats pros embauchés en P-NP ; nombre de stagiaires de plus de deux mois
	Emploi des seniors. % de recrutement permanent/non-permanent de + de 50 ans ; nombre contrat de génération

Communiquer, sensibiliser sur l'importance de la diversité	Campagnes de communication, événements, « semaines », sur les différents thèmes de diversité ; invitation à signaler les situations particulières
Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
L'enjeu diversité devrait figurer dans votre cartographie. Au delta du strict respect de la conformité, en France notamment, la diversité est un enjeu majeur pour la société dans son ensemble. Elle est dans les organisations, source d'innovation, créatrice d'équilibres sociaux au sein des équipes. La matérialité est multi-dimensionnelle : en termes juridiques (par exemple, respect du droit, condamnations éventuelles), en termes économique (par exemple, pénalités, aides, performance), en termes de management (par exemple, gestion des compétences, conditions de travail) et en termes éthiques (valeurs portées par l'organisation). Par ailleurs, le risque de réputation ne peut être exclu en cas de manquement judiciaire et médiatisé ou de <i>name and shame</i> .	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.3.6
Avec la GRI standards	405-1 405-2 406-1
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 5 Objectif 10
Avec vos publications	

LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- 1 | Politique générale / organisation, évaluation et certification
- 2 | Politique générale / moyens de prévention des risques
- 3 | Politique générale / provisions et garanties
- 4 | Politique générale / provisions et garanties
- 5 | Pollution: prévention/réduction/réparation eau, air, sol
- 6 | Économie circulaire / prévention et gestion des déchets
- 7 | Économie circulaire / gaspillage alimentaire
- 8 | Économie circulaire / utilisation durable ressources / eau
- 9 | Économie circulaire / utilisation durable ressources / matières premières
- 10 | économie circulaire / utilisation durable ressources / énergie
- 11 | économie circulaire / utilisation durable ressources / utilisation des sols
- 12 | Changement climatique / postes significatifs de GES
- 13 | Changement climatique / mesures prises
- 14 | Changement climatique / les objectifs de réduction et moyens
- 15 | Protection de la biodiversité

Env1 | Environnement: politique générale / organisation, évaluation et certification

Comprendre l'indicateur
<i>La prise en compte de l'environnement se traduit d'abord par la mise œuvre d'analyses environnementales sur l'ensemble du cycle de vie et pour l'ensemble des activités de la coopérative En termes de complémentarité des thématiques, l'environnement concerne l'amont et l'aval de la chaîne de valeur: production, transformation, distribution. Les aspects orientés clients figurent en Sté5.</i>
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)
• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement • Organisation: description des comités de pilotage au niveau décisionnel et opérationnel (par exemple, comité énergie, comité santé-sécurité-environnement, volet environnement d'un comité RSE); responsables environnement, resp. santé-nutrition; réseau de correspondants; missions; description au niveau global, par métiers (production, transformations, distribution, par <i>business-unit</i> et par marques, le cas échéant); organigramme du service environnement et responsabilités, le cas échéant • Démarches d'évaluation: audits internes et auto-évaluations, système de management propre à la coopérative ou certifiable (ex. ISO 14001, Emas, Agriconfiance, ISO 50001, etc.)

PILOTER LA PERFORMANCE, DE LA STRATÉGIE AUX INDICATEURS

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Investir dans la R&D pour relever les nouveaux défis (par exemple, changement climatique, intrants, etc.)	Programmes de recherche et développement en phase production (champs, élevage, vigne, ect.), thèmes et finalités des recherches, moyens engagés dans la R&D (technique, humain, financier), résultats des recherches. (NB. Les programmes de R&D peuvent avoir des impacts et finalités multiples: Ec. Soc. Env. par exemple) Programmes en partenariats ou en cofinancement avec les institutions (par exemple, Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), Fonds Unique Interministériel (FUI) pour les pôles de compétitivité, programme européen Horizon 2020, Alim'Agri, programme INRA, etc. Partenariats et programmes avec des centres de recherche et universités
Assurer la montée en compétence des salariés et des agriculteurs coopérateurs	Salariés: (voir. Soc1) Agriculteurs coopérateurs: programmes, actions, événements et outils à destination des agriculteurs coopérateurs, par thèmes
Faire partager les objectifs en matière d'environnement	Communication interne à destination des différentes cibles internes (tous salariés, management, techniciens, etc.)
Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Il s'agit pour cet indicateur de répondre à la question: les enjeux – au sens impacts, risques et opportunités significatifs – sont-ils identifiés et priorisés; les politiques (Env.1) et moyens (Env.2) mis en place sont-ils à la hauteur des enjeux? L'importance des moyens (humains, techniques et financiers) peut être un facteur de crédibilité de l'engagement et des démarches engagées, outre les résultats obtenus.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.1 \$4.5.2
Avec la GRI standards	102-29 102-31
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 12
Avec vos publications	

Env2 | Environnement: politique générale / moyens de prévention des risques

Comprendre l'indicateur	
Outre l'article 225 du code de Commerce, un article du code rural et de pêche maritime (1) encadre les installations classées. Les risques dits technologiques peuvent être de nature différentes (incendie, explosion, fuite, etc) et nécessitent une totale maîtrise. Les installations les plus potentiellement dangereuses font l'objet de dispositions spéciales et de plan de prévention avec les autorités locales, les pompiers, la préfecture.	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions : moyens techniques humains et financiers (€) consacrés à la prévention, de manière globale	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Étudier et analyser les risques	Etude des risques env.; moyens consacrés aux études d'impacts et à l'analyse de risque
Préciser la nature des moyens mis en œuvre	Détail des moyens consacrés à la mise en conformité des installations industrielles et les autorisations ICPE; les investissements dédiés à la production et la consommation d'énergie; l'optimisation de l'usage des matières premières; le traitement des rejets, émissions et déchets
Quantifier le soutien obligatoire aux divers organismes en matière d'environnement	Le montant des contributions réglementaires (par exemple, éco-emballage)
Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
De nombreuses activités agricoles sont soumises à autorisation dans le cadre de la réglementation ICPE (A, AS, E, D, DC), ce en respect de la directive IED, par exemple : l'emploi ou le stockage de certaines substances et préparations; les activités d'élevage de transport et d'abattage d'animaux; le stockage de céréales; la transformation industrielle, la préparation et la conservation de produits alimentaires d'origine végétale et d'origine animale (liste non exhaustive). Outre les impacts sanitaires, l'autorisation d'exploiter par les autorités est un facteur matériel. Les impacts éventuels sur la population riveraine peuvent aussi jouer un rôle déterminant.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.1 \$4.5.2
Avec la GRI standards	307-1
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 12
Avec vos publications	
(1) Article L524-2-2 du code rural et de la pêche maritime pour certaines installations classées	

Env3 | Environnement: politique générale / provisions et garanties

Comprendre l'indicateur	
La nature même de certaines activités fait porter des risques sur la pérennité de la coopérative en cas d'accident. Par ailleurs, les pratiques et obligations sur le démantèlement et la dépollution en cas de cessation d'activité, par exemple invitent à analyser l'ampleur des incidences économiques futures ou potentielles et à prendre toutes les couvertures utiles, soit par le biais de provisions, soit par des assurances.	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à cause un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours, de manière globale.	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Montrer que la couverture des risques est assurée	Garanties prises sous forme de provisions ou d'assurance
Détailler la nature des assurances et provisions par type de risque	Provisions par nature : provisions pour démantèlement, remise en état; provisions pour mise en conformité; provision pour règlement de litiges
Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Les risques environnementaux potentiels sont par exemple : les risques liés aux silos (incendie, explosion); les risques liés aux rejets des eaux usées (pollutions accidentelles); les risques d'incendie et d'explosion liés au stockage de matières; les risques sanitaires; les provisions pour démantèlement, etc. Les risques sont évalués par des actuaires spécialisés pour les assurances et par des experts pour les provisions. La maîtrise des risques à une incidence sur les coûts de garantie (assurances).	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.1 \$4.5.2
Avec la GRI standards	307-1
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 12
Avec vos publications	

Env4 | Environnement / Pollution : prévention/réduction/réparation eau, air, sol

Comprendre l'indicateur

Les activités de production ou de transformation génèrent des impacts environnementaux tels que dans les effluents dans l'eau, des matières solides (par exemple, sous-produits agricoles, boues) ou encore des fumées (four, transformation). Ces différents impacts doivent être identifiés et maîtrisés, à la fois pour la société en général, pour les riverains en particulier, pour les collectivités gestionnaires (communautés de communes, agences de bassin, etc.) et pour des raisons réglementaires. Enfin, la fertilité des sols est un capital sensible pour les agriculteurs coopérateurs, à préserver.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau, le sol, affectant gravement l'environnement

- Analyses environnementales des impacts des activités
- Collecte, rétention et traitement des déversements accidentels et eaux usées agricoles et industrielles (rejets, rétention et stockage, traitement), stations d'épuration ; tous moyens de maîtrise appropriés
- Traitement des fumées, poussières, par exemple issues du stockage et du séchage des céréales et de ses dérivés ou de combustion ; tous moyens de maîtrise appropriés
- Maîtrise des épandages, boues de STEP, composts urbains ; tous moyens de maîtrise appropriés
- Conseil auprès des agriculteurs coopérateurs sur les traitements phyto et suivi des IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires) ; diagnostic sols ; actions sur la fertilité

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Revaloriser les eaux issues de la production et la transformation	Revalorisation des eaux blanches ; récupération des calories issues des eaux usées ; récupération des adjuvants de traitement ; etc.
Favoriser les méthodes plus durables du champ à l'assiette (dans leurs impacts sur l'eau, les sols, la biodiversité par exemple)	Agriculture raisonnée ; Charte des marques clientes telles que Lu harmony ; Préférence ; Fertilité des sols

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Du point de vue de la société, une organisation qui « pollue » n'est pas acceptable. Cela impacterait l'acceptabilité sociétale ou l'autorisation d'exploiter. Par ailleurs, il y a un réel enjeu technique humain et financier à la maîtrise de ces impacts sur l'eau, l'air et le sol, qui nécessitent des compétences et des procédés spécifiques. L'innovation et l'efficacité des solutions offrent des voies de progrès. Les risques environnementaux sur l'eau, l'air, le sol, en cas d'accidents, de rejets involontaires, etc. doivent être intégrés dans la cartographie des risques de la coopérative. Et les actions en prévention sur les causes et en protection sur les conséquences adaptées aux risques.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012

§4.5.3

Avec la GRI standards

306-1
306-3
306-4
306-5

Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, *a posteriori*

Objectif 3
Objectif 6
Objectif 12

Avec vos publications

Env5 | Environnement / Pollution : autres formes de pollution et nuisances

Comprendre l'indicateur

Outre les impacts sur l'eau l'air le sol, des « nuisances » peuvent découler des activités telle que les transports (bruits, encombrements), la pollution visuelle ou encore les nuisances olfactives. Les activités d'élevage, d'épandage, de certaines transformations peuvent générer des odeurs incommodantes pour le voisinage. Il convient pour les coopératives d'en maîtriser les effets.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses

- Actions pour réduire les pollutions olfactives spécifiques à l'élevage, la production et la transformation des matières premières agricoles
- Actions pour réduire les pollutions sonores spécifiques à la production, la transformation et aux transports des animaux, des matières premières agricoles et agroalimentaires

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Favoriser le dialogue avec les parties prenantes

Rencontre avec les maires, les collectivités territoriales, les services de l'État (par exemple, préfecture); dialogue; échanges avec les collectifs et associations

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Certaines activités agricoles ou de transformation peuvent engendrer des nuisances. Par ailleurs, l'urbanisation peut conduire à intégrer dans la ville des activités qui se situaient à la périphérie. Autorisation d'exploiter et acceptabilité sociétale sont à nouveau des enjeux matériels potentiels.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012

n/a

Avec la GRI standards

413-2

Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, *a posteriori*

Objectif 3
Objectif 6
Objectif 12

Env6 | Environnement: économie circulaire / prévention et gestion des déchets

Comprendre l'indicateur	
Pour les déchets, les coopératives sont passées en quelques années de la structuration et la généralisation de la collecte à la maximisation de la valorisation. L'économie circulaire amène à questionner le cycle de vie des produits, sous-produits, co-produits et déchets, à analyser et repenser les flux des matières et de ces produits, en lien avec les différents acteurs du territoire (acteurs économiques, collectivités, etc.). L'ADEME propose trois domaines d'actions et sept piliers sur lesquels les coopératives peuvent agir.	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Économie circulaire / prévention et gestion des déchets / les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets • Collecte et tri des déchets dont obligation de tri (papier, métaux, plastiques, verre, bois) • Collecte et tri des déchets spécifiques: emballages vides, produits phytosanitaires, films agricoles usagés, ficelles et filets de balles rondes dans la filière AdiValor (accord-cadre 2016-2020) • Gestion réglementaire des déchets (registre des déchets, registre de traitement final, déclaration annuelle, bordereau de suivi)	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Catégoriser les déchets et les flux et volumes et filières de traitement	Identification des différents types de déchets (et de leur dangerosité, le cas échéant), des volumes et des flux, des filières de traitement et de valorisation
Mettre en place une gestion responsable des produits en fin de vie en lien avec l'agrofourmure	Participation au programme AdiValor à toutes les étapes (metteur en marché, agriculteurs, distributeurs)
Valoriser en énergie	Par type de valorisation: énergie par combustion directe, énergie par méthanisation, énergie par transformation (par exemple, pellets), etc.
Valoriser les matières plastiques	Charte 100 % APE Plasticulture
Valoriser les déchets organiques agricoles (production) et agroalimentaires (transformation)	Compostage, méthanisation
Valoriser les sous-produits issus de la production et de la transformation	Vente des sous-produits, des substrats, transformation des sous-produits (extraction de composés, biofiltration, etc.)

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Repenser le cycle de vie de produits et chercher à optimiser chaque étape dans une perspective à la fois d'amélioration et de relation avec les territoires peuvent être source de création de valeur, d'innovation et d'économie par exemple. L'économie circulaire offre de nombreuses opportunités aux coopératives. Elle peut constituer une partie de la réponse aux questions de gaspillage alimentaire, le cas échéant. Dans le même temps, la gestion des déchets, notamment dangereux, est sujette à des risques et à des questions de conformité à maîtriser.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.3 \$4.5.4
Avec la GRI standards	306-2 307-1
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 12
Avec vos publications	

Env7 | Environnement: économie circulaire / gaspillage alimentaire

Comprendre l'indicateur

Pour le secteur agricole et agroalimentaire, cet indicateur concerne essentiellement les activités de l'aval (la transformation) et peu les activités de l'amont (la production). Le gaspillage porte principalement sur les denrées et produits transformés à Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) courte et le plus souvent, dans la chaîne de valeur, en distribution et chez le client final.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Économie circulaire / prévention et gestion des déchets / les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

- Actions mises en œuvre pour réduire le gaspillage en stockage et transport (chaîne du sec, chaîne du froid, etc.)
- Actions mises en œuvre pour la consommation effective des produits à dates courtes ou non commercialisables (ventes au personnel, banques alimentaires, etc.)
- Actions mises en œuvre pour valoriser les produits déclassés ou coproduits en alimentation animale

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

S'engager sur toute la chaîne de la conception aux consommateurs, le cas échéant

Actions sur la conception de produits et formats ; optimisation des procédés de fabrication pour limiter les pertes ; information des consommateurs ; accompagnement des acteurs de la restauration ; don de produits ; etc. ; Charte anti-gaspi de l'ANIA

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Le gaspillage alimentaire est une conséquence d'un système non maîtrisé, avec des impacts à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Avec aussi des responsabilités différenciées (producteur, transformateur, distributeur, restauration, consommateur). En interagissant sur l'ensemble de la chaîne, la coopérative peut créer de la valeur ou réduire les pertes.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012

§4.7.5

Avec la GRI standards

306-2

Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, *a posteriori*

Objectif 12
Objectif 2

Avec vos publications

Env8 | Environnement: économie circulaire / utilisation durable ressources / eau

Comprendre l'indicateur

C'est un des enjeux majeurs, un des défis de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire pour le XXI^e siècle. Il y a lieu de distinguer l'eau pour l'irrigation, l'abreuvement (production) et l'utilisation de l'eau dans les procédés industriels (transformation)

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Économie circulaire / Utilisation durable des ressources / La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

- Consommation d'eau en M3
- Sources de prélèvement pour les approvisionnements (milieu naturel, eau de ville, eaux usagées, etc.)
- Contraintes locales pour l'approvisionnement: disponibilité, arrêté de restriction d'eaux (Propluvia)

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Intégrer une vision court moyen et long terme de la ressource en eau	Analyse de vulnérabilité des ressources en eau
Adapter les besoins en eau en production	Développement de variétés moins consommatrices en eau, plus résistantes à la sécheresse
Optimiser la gestion de l'eau sur le cycle industriel (transformation)	Mesure d'efficacité hydrique (consommation, production, rejet) dont stockage des eaux de récupération
Mesure et réduire l'utilisation de l'eau par unité de produit pertinente	Intensité eau par tonne de produit

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

La perspective d'événements climatiques extrêmes pour l'eau, tels que inondations, sécheresse fait courir à l'agriculture et l'agroalimentaire des risques majeurs. La gestion de l'eau (stockage, restriction à l'usage) et de ses impacts (ravinement, érosion, etc.) tout comme la capacité à faire face à des années bonnes et mauvaises en font un des facteurs les plus matériels. De nombreux leviers existent tels que gestion/fiscalité, assurances, provisions, sur le plan économique. Les leviers physiques sur la création, la gestion des réserves, les politiques de bassin exigent une implication forte. La R&D est une voie de la résilience.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.4
Avec la GRI standards	303-1 303-2 303-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 6
Avec vos publications	

Env9 | Environnement : économie circulaire / utilisation durable ressources / matières premières

Comprendre l'indicateur

Au sens large du terme, le secteur agricole est plus producteur de matières premières (céréales, féveroles et pois), de produits (luzerne, etc.) et co-produits (paille, pulpe, tourteau) que consommateurs de matières premières. Les « pondéreux » utilisés sont principalement les engrais organiques et minéraux, en phase production.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Économie circulaire / Utilisation durable des ressources / La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

- Identification des principales matières premières en phase production (intrants, semences, aliments, etc.) et en transformation (emballages, conditionnements, etc.)
- Consommation directe des principales matières premières en volume

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Favoriser les méthodes agronomiques réduisant l'usage de matières premières, d'intrants	Action type démarche HEV, agroécologie, par exemple
---	---

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Le secteur agricole et agroalimentaire est principalement producteur de matières premières renouvelables, offrant notamment des solutions à l'accroissement de la population, à la chimie verte, à la transition énergétique, aux matériaux alternatifs, etc. Les sous-produits et co-produits sont autant de matières premières potentielles. Les déchets peuvent être valoriser en énergie, en engrais. La réduction des matières premières en phase production comme en phase de transformation sont sources potentielles d'économies.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.4
--	---------

Avec la GRI standards	301-1 301-2 301-3
-----------------------	-------------------------

Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8 Objectif 9 Objectif 12
--	---

Avec vos publications	
-----------------------	--

Env10 | Environnement: économie circulaire / utilisation durable ressources / énergie

Comprendre l'indicateur	
<i>L'énergie est indispensable en phase production (culture, élevage, viticulture, maraîchage) et transformation dans le secteur agroalimentaire. Les activités de transformation nécessitant du chaud (cuisson) ou du froid (réfrigération, congélation) sont particulièrement intensives en énergie. Pondéreuses, les matières premières agricoles nécessitent d'importants transports. Le corollaire de la consommation directe d'énergie est l'émission de gaz à effet de serre.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Économie circulaire / Utilisation durable des ressources / La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
Consommation d'énergie totale (en kWh, MWh, GWh) toutes énergies confondues Actions engagées pour réduire la consommation d'énergie Part des énergies renouvelables dans la consommation en %	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Consommation d'énergie	
Organiser le pilotage de programmes de réduction de la consommation d'énergie	Comité de pilotage énergie
Mettre en œuvre des programmes de réduction des consommations	Programmes liés aux transports (écoconduite, taux de remplissage, optimisation des trajets, camions de dernière génération, report modal, etc.)
	Programmes liés aux activités de production (filrière élevage)
	Programmes liés aux activités industrielles (automatisation, efficacité énergétique des procédés et machines, relamping)
Mettre en place des outils de mesure et indicateurs pour piloter précisément l'ensemble des consommations énergétiques	Suivi des consommations, tableaux de bord, gestion et analyse, alertes
	Consommation d'énergie totale et par type (électricité, gaz, carburant) en kWh, MWh, GWh, par site, par activité, par ligne de production, par machine, etc.

Auditer et certifier les sites dans une démarche d'amélioration continue	Audit interne, Certification externe ISO 50001
Mesurer et valoriser l'effort de réduction de la consommation d'énergie	Indicateur d'intensité énergétique (en MWh par tonne transformée)
Développer la consommation et l'autoconsommation d'énergie renouvelable	Mise en œuvre de chaudière biomasse, autoconsommation de biogaz, etc.
Production d'énergie	
Développer la production d'énergie renouvelable	biocarburant (bioéthanol), biogaz (méthane), biomasse (pellets), énergie éolienne
Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
L'intensité énergétique des coopératives varie en fonction des activités. La maîtrise de l'énergie est un levier de compétitivité fort pour les activités les plus intensives, nécessité renforcée par la possible trajectoire 2° et ses implications réglementaires. La production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse, par exemple offre d'importantes opportunités de développement.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§ 4.5.4
Avec la GRI standards	302-1 302-2 302-3 302-4 302-5
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 7
Avec vos publications	

Env11 | Environnement: économie circulaire / utilisation durable ressources / utilisation des sols

Comprendre l'indicateur	
<i>L'utilisation des sols comprend deux réalités pour les coopératives et leurs agriculteurs coopérateurs : la disponibilité des sols (artificialisation, densification, jachères, bandes enherbées, etc.), et la qualité des sols (fertilité, qualité, rétention, etc.). L'ADEME considère que « Les sols portent notre avenir ». Au-delà des seules questions environnementales, d'autres facteurs concernent aussi les sols tels que l'accaparement des terres, la transmission des exploitations.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Économie circulaire / Utilisation durable des ressources / L'utilisation des sols	
• Emprise au sol des activités • Programmes de préservation des sols des agriculteurs coopérateurs	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Développer la R et D	Recherche pour la lutte contre l'érosion (haies, agroforesterie, etc.), le maintien et développement de la fertilité (physique, chimique, biologique)
Conseiller les agriculteurs coopérateurs pour préserver la fertilité et les rendements	Préservation des sols : taux de matière organique, travaux des sols, gestion des amendements et intrants, couverture des sols, développement des auxiliaires de culture
Proposer des outils de diagnostic et de pilotage des sols	Outils de diagnostic simplifié et autodiagnostic, test de biocontrôle, agriculture intelligente (drones, géolocalisation, geodatabase) permettant de réduire les intrants, d'améliorer la fertilité, les rendements
Préserver les sols en tant que ressource patrimoniale	Accompagnement et autres programmes liés à l'accaparement des terres, à l'extension des villes et à la densification

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
L'artificialisation fait courir un risque sur les exploitations et sur les coopératives, notamment par le développement de l'urbanisation. La fertilité des sols est un actif précieux. Les nouvelles techniques agronomiques telles que la réduction du travail des sols offrent des opportunités à la fois économiques et environnementales.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.5.4
Avec la GRI standards	306-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 2 Objectif 15
Avec vos publications	

Env12 | Environnement: changement climatique / postes significatifs de GES

Comprendre l'indicateur	
<i>Pour les émissions de gaz à effet de serre (GES), les scénarios scientifiques actuels conduisent à long terme à des effets non maîtrisés sur le climat. Une trajectoire « inférieure à 2° » fait consensus mais les moyens pour l'atteindre ne sont pas en place. Les réglementations se durcissent progressivement. Transports, activités industrielles de transformation, élevage et gestion des sols sont pour le secteur agricole et agroalimentaire des sources significatives d'émissions de GES.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Changement climatique / les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	
• Mesure des émissions significatives de gaz à effet de serre, en scope 1 (émissions directes). En scope 2 (émissions à énergie indirectes) et scope 3 (autres émissions indirectes), le cas échéant, issu d'un BEGES ou d'outils d'autoévaluation, en TeqCO2	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Mesurer l'efficacité des actions engagées	Intensité Carbone par activité, par unité pertinente de produit

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Les risques associant énergie et émissions de GES des transports, activités industrielles de transformation, élevage et gestion des sols sont matériels et autant de leviers de performance. Par l'innovation, la R&D, par la maîtrise des coûts notamment. L'action des organisations internationales, des pays, les réglementations, la dépendance et le coût de l'énergie, la pression sociétale et la durabilité des modèles d'affaires des coopératives sont autant de raisons d'agir.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.5
Avec la GRI standards	305-1 305-2 305-3 305-4 305-5 305-6 305-7
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 13
Avec vos publications	Bilan de gaz à effet de serre, liens avec énergie (Env10) et matières premières (Env9)

Env13 | Environnement: changement climatique / mesures prises

Comprendre l'indicateur	
<i>Les deux indicateurs postes (Env. 12) et mesures prises (Env. 13) sont indissociables. Atténuation du changement climatique et anticipation des adaptations au changement sont les deux voies possibles d'action.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Changement climatique / Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Connaître et anticiper les effets possibles du changement climatique	Étude des vulnérabilités à court, moyen et long terme (impact eau, événements climatiques, etc.) intégrant les scénarios du GIEC, les projections localisées de météo-France
Développer des solutions et actions qui permettent aux agriculteurs coopérateurs de réduire l'impact carbone	Moyens technologiques, solutions agronomiques et actions sur la consommation d'énergie pour : la réduction des émissions de protoxyde d'azote et de méthane, le stockage de carbone dans les sols et la biomasse, les économies d'énergie et la production d'énergie et de matériaux à partir de la biomasse, dont agroécologie, agroforesterie
Préparer des solutions d'adaptation au changement climatique en production	Variétés résistantes à la sécheresse, adaptation des pratiques culturales, déplacement des zones de production, etc.
Mettre en œuvre des programmes de réduction de CO2	Programme de maîtrise de la consommation d'énergie notamment sur : la chaîne du froid (réfrigération, congélation) la chaîne du chaud (cuisson), les usages industriels (compression), les locaux (industriels et tertiaires) basse consommation, les transports, etc.
Mettre en place des leviers internes pour faciliter une décision bas-carbone	Expérimentations, étude technico-économique des solutions de réduction, prix interne du CO2, évaluation des impacts financiers du changement climatique et reporting TCFD

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Le secteur agricole est sans aucun doute le plus exposé au changement climatique. Le secteur de l'agroalimentaire est le 3^e secteur industriel le plus consommateur d'énergie après l'industrie chimique et la métallurgie. La consommation d'énergie et les solutions agronomiques sont autant de défis majeurs à la fois pour le climat et pour la compétitivité.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.5
Avec la GRI standards	305-5
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 13
Avec vos publications	Bilan de gaz à effet de serre, liens avec énergie (Env10)

Env14 | Environnement : changement climatique / les objectifs de réduction et moyens

Comprendre l'indicateur	
<i>Là encore, émissions (Env.12), adaptation (Env.13), objectifs et moyens (Env. 14) sont liés. Ce qui est nouveau, c'est pour les acteurs la capacité à apprécier le réalisme des efforts (moyens) et la pertinence des objectifs au regard des objectifs fixés nationalement et internationalement, ainsi que des engagements pris par les États.</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Changement climatique / les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	
• Objectifs consolidés de réduction à moyen terme (3 à 5 ans) et à long terme (plus de 10 ans) • Moyens techniques, humains et financiers mis en œuvre	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Construire des objectifs appropriés à la diversité des activités et plus facilement appropriables	Objectifs ventilés par activité de production, de transformation, pour les principaux sites d'activités, etc.
Construire des objectifs solides en s'appuyant sur la science ou des initiatives reconnues	Alignement des objectifs sur le référentiel SBT Science Base Target (CDP, UN-GC, WRI, WWF) ou ACT <i>Assessing low-Carbon Transition</i> (CDP, ADEME)
Mettre en œuvre des moyens adaptés à l'ampleur des enjeux de long terme	R&D interne ; partenariats : avec les instituts de recherche (INRA, IRSTEA, CEBB, CEP, etc.), avec les grandes écoles et universités, avec les instituts techniques (Arvalis, Inovia, etc.) ; Recherche dans le cadre des pôles de compétitivité.
	Programmes et plans d'action liés à l'énergie (Env10), aux matières premières (Env9), aux sols (Env11) et à l'adaptation au changement climatique (Env13)
	Utilisation des leviers financiers : programmes d'investissement, green bonds, etc.

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Pour la première fois le long terme est « encadré » réglementairement. La pression pour une transition modélisée (scénarios, hypothèses, objectifs) et le réalisme des moyens mis en œuvre devrait peser de plus en plus sur l'ensemble des acteurs économiques, dont les coopératives. Cette pression sera de nature réglementaire. Elle est et sera de plus opérée par les acteurs économiques (banques, investisseurs, clients) et les autres parties prenantes.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.5.5
Avec la GRI standards	305-5
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 13
Avec vos publications	Bilan de gaz à effet de serre, liens avec énergie (Env10)

Env15 | Environnement: protection de la biodiversité

Comprendre l'indicateur	
Deux enjeux derrière cet indicateur. Un enjeu de compréhension et de définition partagée et un enjeu de mise en œuvre d'actions appropriées. Au sens strict du terme, la biodiversité c'est la diversité des milieux, la diversité des espèces, la diversité génétique. Les actions engagées pour l'eau, les sols, pour l'utilisation durable des ressources, pour le changement climatique, etc. ont un impact direct sur la biodiversité.	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Protection de la biodiversité / Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité • Développement de pratiques agricoles raisonnées (conseils; études et traçabilité à la parcelle; réduction des intrants et phytosanitaires; haies, ripisylves et zones enherbées; plantations et jachères mellifères; plantations de haies et agroforesterie; diversité et rusticité des espèces et variétés; techniques culturales; etc.	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Concrétiser l'action par un engagement volontaire au programme SNB	Actions du programme SNB Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 mises en œuvre et mesure avec les indicateurs SNB de l'Observatoire National de la Biodiversité
Préserver les espaces naturels	Protection au titre d'un texte international (réserve biosphère, convention Ramsar, etc.); protection conventionnelle (Natura 2000, charte pays, grand site, parc naturel, etc.); protection législative directe (littoral, montagne); protection par la maîtrise foncière (conservatoire, espace naturel sensible, etc.); protection réglementaire (sites classés, réserve nationale, parc national, etc.)
Maîtriser les risques associés aux OGM	R&D; dissémination accidentelle ou volontaire; risques sanitaires; traçabilité des matières premières; Étiquetage pour les clients finaux
Accompagner les conversions en agriculture biologique	Aide technique et économique à la conversion

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
La biodiversité est un critère de l'autorisation d'exploiter – depuis la mise sur le marché au développement des exploitations – de l'acceptabilité sociétale, de la pérennité des exploitations agricoles et par voie de conséquences de leurs coopératives. Elle porte nombre de ses facteurs d'érosion dans les autres thématiques (eau, air, déchets sols).	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.5.6
Avec la GRI standards	304-1 304-2 304-3 304-4
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 2 Objectif 11 objectif 15 Objectif 14
Avec vos publications	

LES INDICATEURS SOCIÉTAUX

- 1 | **Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / impact de l'activité en matière d'emploi / sur les populations riveraines**
- 2 | **Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / dialogue avec les parties prenantes**
- 3 | **Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / partenariats et mécénats**
- 4 | **Société : sous-traitance et fournisseurs / politique d'achat / relations fournisseurs**
- 5 | **Société : loyauté des pratiques / mesures prises en faveur de la santé et sécurité des consommateurs**
- 6 | **Société : informations relatives à la lutte contre la corruption**
- 7 | **Société : informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme**

Sté1 | Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / impact de l'activité en matière d'emploi / sur les populations riveraines

Comprendre l'indicateur

Les coopératives sont de véritables acteurs des dynamiques locales et peuvent s'appuyer sur les régions (innovation, formation, développement économique) et les autres collectivités selon leurs compétences. Sur cette question, il convient pour les coopératives de définir ce que local signifie dans leurs contextes. L'échelle peut être un pays, une région, un département ou encore une ville ou un site. Ce peut être aussi selon une définition propre (par exemple, un nombre de kilomètres).

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Engagements sociétaux en faveur du développement durable / Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local / Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales

- Emplois locaux directs (permanents, non permanents)
- Achats locaux (matières, produits finis et semi-finis, fournitures, prestations de services)

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Caractériser l'empreinte nationale, régionale, locale pour valoriser le poids ou pour influencer les décisions	Emplois locaux indirects (prestataires, fournisseurs) et retombées économiques indirectes
Favoriser les dynamiques économiques et le maintien du tissu économique	Actions auprès des agriculteurs coopérateurs, soutien des prix dans des zones difficiles (zones difficiles d'accès, lutte contre la désertification, etc.) Recrutement effectué localement, formation, contrat de génération et intégration des jeunes, etc.
Créer les conditions d'une bonne maîtrise des risques industriels avec les autorités et autres acteurs de la sécurité	Relations avec la DREAL, la préfecture, les pompiers, les collectivités : connaissance, simulation, entraînement
Dialoguer avec les acteurs locaux pour maîtriser les impacts sur les riverains	Dialogue sur l'impact de l'activité (transports, nuisances éventuelles) et sur le développement de l'activité (extension, etc.) avec les associations, les représentants locaux ; mise en place d'actions concertées.
Favoriser la connaissance des activités	Journées portes ouvertes, journées du patrimoine, intervention dans les écoles, présentation des métiers, etc.

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

L'ancrage local d'une coopérative est un levier de son développement. L'ensemble des acteurs sont mobilisés pour maintenir et développer l'activité sur tous les territoires, notamment ruraux. L'attractivité des coopératives en matière d'emploi est directement liée aussi à leur ancrage et au développement territorial qu'elles permettent.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.8.3
	\$4.8.5
	\$4.8.7
	\$4.8.8
Avec la GRI standards	203-2
	413-1
	413-2
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 2 objectif 8 objectif 9
Avec vos publications	

Sté2 | Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / dialogue avec les parties prenantes

Comprendre l'indicateur

La capacité à dialoguer avec son écosystème économique et le besoin de transparence exprimé par les autres parties prenantes réclament une compétence particulière de la part des coopératives. Dans un monde ouvert, digitalisé, avec une circulation ultra-rapide de l'information, être un acteur de confiance par le dialogue est devenu incontournable. Et la réputation se construit aussi dans le dialogue, la transparence et la confiance.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Engagements sociétaux en faveur du développement durable / Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités de dialogue avec celles-ci.

- Identification des parties prenantes clefs
- Actions engagées avec celles-ci

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Organiser, structurer et améliorer la connaissance et le dialogue avec les parties prenantes et en rendre compte	Cartographie complète des parties prenantes internes (salariés, IRP, etc.) et externes (clients, organisations professionnelles, associations, autorités, média, monde de la recherche, banques, etc.); relations avec les agriculteurs coopérateurs et administrateurs (voir Gouv)
	Enjeux pour l'entreprise de la relation
	Attentes des parties prenantes
	Modalités de connaissance et de dialogue avec les parties prenantes (observation, veille, consultation, concertation, partenariat & coopération, contractualisation, codécision, médiation)
	Thèmes d'actions et actions en cours

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

L'agriculture et l'alimentation sont centrales, au cœur des sujets de société. Sécurité sanitaire, qualité gustative et organoleptique, respect de l'environnement, place et rôle de l'agriculture dans la société, répartition de la valeur ajoutée au sein des filières, rôles des organisations professionnelles... Pour se développer la coopérative gagne à créer des relations franches et constructives avec les différents acteurs de la société.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.2.4 §4.2.8
Avec la GRI standards	102-40 102-41 102-42 102-43 102-44
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 17
Avec vos publications	

Sté3 | Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / partenariats et mécénats

Comprendre l'indicateur

Être acteur de son territoire, c'est non seulement participer à sa vie économique et sociale, c'est aussi s'engager de manière désintéressée, créer du lien, soutenir des causes, être solidaire, participer à la vie culturelle, sportive, associative. Philanthropie, mécénats, partenariats contribuent à l'ancrage de la coopérative, à l'animation des communautés locales et à l'implication des collaborateurs.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Engagements sociétaux en faveur du développement durable / Les actions de partenariat ou de mécénat

- Actions auprès des associations (sportive, culturelle, humanitaire, caritative, banque alimentaire, d'insertion, environnement, solidarité agricole, aide pays en voie de développement, etc.)
- Partenariats économiques (comices, salons, foires, etc.), en matière de formation (cf. Soc10, Soc11)

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Qualifier et quantifier l'engagement dans les partenariats	Montants en €, en part des résultats après impôts
Développer une fondation en lien avec les activités ou l'engagement éthique des administrateurs et dirigeants	Fondation sur les savoir-faire, les technologies, etc.

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Si l'on considère les partenariats et mécénats sous l'angle de la philanthropie, ils ne sont pas au sens strict du terme « matériels ». Pour autant, ils ont une importance dans l'ancrage local des coopératives et leur rayonnement.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.8.3 \$4.8.4
Avec la GRI standards	203-1
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 17
Avec vos publications	

Sté4 | Société : sous-traitance et fournisseurs / politique d'achat / relations fournisseurs

Comprendre l'indicateur	
<i>Dans la chaîne de valeur, les coopératives ont recours à de nombreux fournisseurs pour les produits et services qu'elles distribuent en production et les produits qu'elles transforment. L'agriculteur coopérateur est aussi un « fournisseur » particulier. Sur l'ensemble de la supply Chain, la coopérative doit prendre et animer sa responsabilité de « grand acheteur ». On parle d'achats responsables car choisir un fournisseur se fait aussi sur des critères non financiers (sociaux, environnementaux, sociétaux).</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)	
Sous-traitance et fournisseurs / La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux / la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale • Intégration de critères de sélection sociaux et environnementaux pour les achats, les fournisseurs et la sous-traitance • Clauses environnementales dans les contrats d'achats	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Caractériser l'importance des fournisseurs et les interdépendances, le cas échéant	Importance de la sous-traitance, risques fournisseurs (fournisseurs stratégiques, etc.); Maîtrise Rang 1, Rang 2 et Rang 3
S'engager de manière volontaire pour soutenir des dynamiques d'amélioration	Charte fournisseurs signée ou non (% de fournisseurs ayant signé une charte, % ayant signé les clauses spécifiques); Démarche ISO 20400:2017 Achats responsables – lignes directrices
Organiser et faire monter en compétences les acheteurs	Responsabilité, formation compliance, formation continue. Nombre d'acheteurs formés, part des acheteurs évalués sur les achats responsables, taux de couverture des achats resp., etc.
Évaluer de manière rigoureuse les fournisseurs, sous-traitants	Recours à des plateformes spécialisées (EcoVadis, Valo-Rise); Mise en œuvre de grilles d'audit et d'audit fournisseurs; Indicateurs d'évaluation des fournisseurs
Soutenir et accompagner les agriculteurs coopérateurs pour le respect de critères sociaux et environnementaux	Intégration de critères dans les cahiers des charges, les pratiques agricoles, les exigences de qualité, etc., et accompagnements

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
La responsabilité d'une coopérative peut être engagée, à la fois sur le plan juridique mais aussi sur le plan réputationnel, dès lorsqu'elle ferait appel à des fournisseurs ne respectant pas des standards sociaux ou environnementaux. La loi sur le devoir de vigilance, pour les coopératives concernées, renforce cette exigence. La loi sur la corruption concerne aussi la relation avec les fournisseurs.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	§4.6.6 §4.6.7
Avec la GRI standards	308-1 308-2 414-1 414-2
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Pas d'objectif explicite en lien avec les achats, les fournisseurs, mais implicite dans de nombreux objectifs
Avec vos publications	Charte fournisseur, charte éthique

Sté5 | Société : loyauté des pratiques / mesures prises en faveur de la santé et sécurité des consommateurs

Comprendre l'indicateur

Si, dans le domaine agricole et agroalimentaire, la première attente des consommateurs est légitimement la santé et la sécurité des produits et leur traçabilité, les coopératives ont la possibilité de se différencier et de se développer sur d'autres critères valorisés par les consommateurs. Marques différenciantes, filières courtes/locales, labels de qualité, agriculture biologique, commerce équitable nord-nord, distribution en direct, etc. sont autant d'opportunités pour mieux valoriser les produits et la répartition de la valeur ajoutée. Par ailleurs, en BtoB, les acheteurs de la grande distribution (produits finis) et des grandes marques (matières non transformées) augmentent leurs niveaux d'exigence.

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité)

Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

- Mise en place des démarches d'assurance qualité en production pour garantir la sécurité sanitaire : R&D, management de la qualité par filières ; référentiel qualité ; traçabilité et outils de la traçabilité ; hygiène ; laboratoires, analyses et contrôles en production ; dispositif de rappels et gestion de crise ; respect de la chaîne du froid
- Mettre en place des démarches d'assurance qualité avec les fournisseurs : critères qualité des CdC ; contrôles des matières premières ; conditions de transports, etc.

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte...

En production

...de la qualité en production

Auditer et certifier les démarches qualité, selon les exigences clients ou de manière volontaire	ISO 9001 ; IFS International Food Standard ; FSSC 22000 Food Safety System Certification ; GMP+ FSA Certification ; ISO 22000 ; nombre et part des usines-sites certifiées ; conformités réglementaires
Assurer la qualité dans une démarche de l'amont à l'aval	Démarche « du champ à l'assiette » ; Agriconfiance ; RedTractor

...de la qualité des emballages

Proposer des emballages durables	Écoconception des emballages, matières biosourcées
----------------------------------	--

En BtoC (to consumers)

...de la qualité des produits

Développer des marques différenciantes et à valeur ajoutée	Qualités et mentions différenciantes des marques
Développer la qualité nutritionnelle des produits ou la diététique	Formulation des produits ; produits naturels ; modification des profils carnés par l'alimentation ; retrait d'ingrédients et additifs controversés ou indésirables

...des labels et signes de qualité pour les consommateurs

Orienté qualité supérieure	Label rouge ; Critères Qualité Certifiés
Orienté santé	Bleu-Blanc-Cœur
Orienté bien-être animal	Trophée poulet d'or ; CIWF ; démarche <i>Farm Animal Welfare Council</i>
Orienté agriculture biologique	Bio Europe ; AB ; Bio cohérence ; Bio partenaire ; Demeter ; Nature et progrès
Orienté préférence alimentaire	Vegan
Orienté commerce équitable	Agri-éthique
Orienté lieu de production	AOC ; AOP ; IGP ; produit en France ; produit en région x ; dans le département y ; dans la ville z
Orienté mention valorisante	Fermier ; de montagne ; vin de pays ; produits pays

...avec une information claire pour le consommateur

Donner une information permettant de choisir en confiance	Étiquetage objectif, loyal et précis ; mentions obligatoires ; campagnes de rappels efficaces et immédiates
---	---

...jusqu'à la satisfaction client

Mesurer la satisfaction client	Enquête satisfaction client ; NPS
--------------------------------	-----------------------------------

En BtoA (to animals)

Orienté vers l'alimentation animale et la santé animale	DurAlim
---	---------

En BtoB (to business)

Répondre aux critères fixés par les grands clients BtoB	Plateforme transversale Supply chain : EcoVadis ; Valo-Rise Questionnaires Carbone : CDP Questionnaires spécifiques : Audit SMETA de SEDEX ; Farm Sustainability Assessment de SAI Plateform
---	--

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

Quasiment systématiquement dans le top 3 des priorités des coopératives. Il en va de la confiance des consommateurs. Par ailleurs, l'actif « marque », la notoriété nécessite des investissements lourds et longs pour être construite et quelques jours pour être sérieusement affecté... Avec les labels et signes de qualité, les coopératives disposent d'un levier majeur mieux satisfaire les clients, d'un *pricing power* et d'une possibilité de capter une marge plus importante en maîtrisant la production et la transformation.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 – Agroalimentaire – AC X 30-030 – août 2012	\$4.7
Avec la GRI standards	416-1 416-2
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 2 objectif 12 Objectif 3

Sté6 | Société : informations relatives à la lutte contre la corruption

Comprendre l'indicateur

Au-delà de la transposition de la directive sur le reporting, désormais, toutes les entreprises d'au moins 500 salariés et dont le CA est > à 100 M€ doivent, consécutivement à la loi dite Sapin II, mettre en œuvre des dispositions anticorruption. Issue, dans l'article 225, d'une liste dite «additionnelle», ces informations sont dans tous les cas à prendre en compte si elles sont «matérielles».

Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve de matérialité ou d'obligation réglementaire)

Informations relatives à la lutte contre la corruption / Les actions engagées pour prévenir la corruption, si matériel

Mise en conformité avec la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, si réglementaire

Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte

Faire partager un code de conduite et inscrire la lutte dans les pratiques	Code de conduite, formations, etc.
Renforcer la pertinence et l'efficacité du code de conduite	Code de conduite par cibles (salariés, clients, fournisseurs, relations institutionnelles, etc.) ; signature individuelle du code
Créer une culture de la probité	Formation, e-learning, etc.
Garantir une plus grande efficacité du dispositif d'alerte	Dispositif d'alerte externalisation

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques

La corruption est un facteur de rupture de la confiance et entraîne désormais de lourdes sanctions civiles et pénales. Et la confiance est indispensable à toutes relations d'affaires. L'exposition à la corruption est particulièrement élevée dans certains secteurs d'activités (extraction, construction, défense, etc.) d'une part et dans certains pays d'autres part. Des indices tels que celui de Transparency International permettent de caractériser le niveau de risque et donc la matérialité pour les coopératives, dans une perspective de développement international.

Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications

Avec l'ISO 26000 - Agroalimentaire - AC X 30-030 - août 2012	\$4.6.3
Avec la GRI standards	205-1 205-2 205-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 16
Avec vos publications	

Sté7 | Société : informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme

Comprendre l'indicateur	
<i>Dans les pays les plus matures, le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux du travail est normalement intégré dans les réglementations et dans les pratiques. Deux lois complètent la transposition de la directive sur le reporting non financier : la loi sur le devoir de vigilance (liens avec les achats responsables de la transposition, voir Sté4) et la loi sur la lutte anticorruption (lien avec actions pour prévenir la corruption de la transposition, voir Sté6). Issue, dans l'article 225, d'une liste dite « additionnelle », ces informations sont dans tous les cas à prendre en compte si elles sont « matérielles ».</i>	
Se mettre en conformité stricte avec l'article 225 (sous réserve d'obligation ou de matérialité)	
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	
• Actions pour le respect des 8 conventions fondamentales de l'OIT n° 87 et n° 98 (libertés syndicales), n° 29 et n° 105 (travail forcé), n° 100 et n° 111 (discrimination en matière d'emploi), n° 138 et n° 182 (abolition du travail des enfants) • Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme, notamment en respect de la Déclaration des droits de l'Homme (accès aux services essentiels, santé, sûreté, éducation, égalité, liberté, justice, peuples autochtones, propriété, liberté d'expression, etc.)	
Aller plus loin, de manière volontaire, piloter et rendre compte	
Intégrer le respect des droits de l'Homme et des conventions fondamentales de l'OIT dans les engagements et les pratiques	Chartes fournisseurs, critères d'évaluation, clauses spécifiques dans les contrats, audits sociaux, etc.
Faire le lien avec les obligations de publication de la loi sur le devoir de vigilance	Intégration ou renvoi au plan de vigilance et au compte rendu de sa mise en œuvre effective (publication obligatoire en 2019)

Faire le lien avec votre étude de matérialité ou votre analyse de risques	
Le développement à l'international de certaines coopératives, le recours à des fournisseurs issus de nombreux pays expose les coopératives à de nouveaux risques. La responsabilité de la coopérative est engagée ou peut être engagée dès lorsqu'il y a un lien d'affaire important. La mise en cause et le risque de réputation peuvent rompre le lien de confiance entre la coopérative et ses clients notamment.	
Rapprocher avec les grands référentiels et vos publications	
Avec l'ISO 26000 - Agroalimentaire - AC X 30-030 - août 2012	§4.3
Avec la GRI standards	410-1 411-1 412-1 412-2 412-3
Avec les 17 objectifs ODD et les 169 cibles, <i>a posteriori</i>	Objectif 8 Objectif 16
Avec vos publications	

Manager le reporting, coordonner et faciliter la prise de décision

1. LE REPORTING, UNE ACTIVITÉ À PILOTER ET INTÉGRER DANS LES PROCESSUS

Le reporting extra-financier est devenu une activité structurée, avec des méthodes, des outils, des compétences. Elle nécessite des moyens et une organisation. Elle doit être coordonnée à la fois de manière centralisée par un responsable du reporting, de manière thématique (social, environnement, sociétal, gouvernance, économique), de manière juridique (par entité juridique du périmètre) et de manière géographique (par pays ou par site, le cas échéant).

Un responsable du reporting extra-financier doit être identifié, qui coordonne un « réseau » de contributeurs ainsi que des ressources internes et externes le cas échéant. L'ensemble des besoins de reporting: pilotage, conformité réglementaire, besoins clients, besoins de l'écosystème financier, etc. doit être identifié et consolidé.

Cette activité doit, autant que faire se peut, capitaliser sur l'existant et s'intégrer dans les processus en place.

Les grands principes du reporting à partager

Il existe en matière de reporting des règles et des principes.

Pour le reporting financier, par exemple: la ponctualité, l'objectivité, la fiabilité, l'exhaustivité, la matérialité ou le caractère significatif ou encore l'obligation de vérification par un commissaire aux comptes.

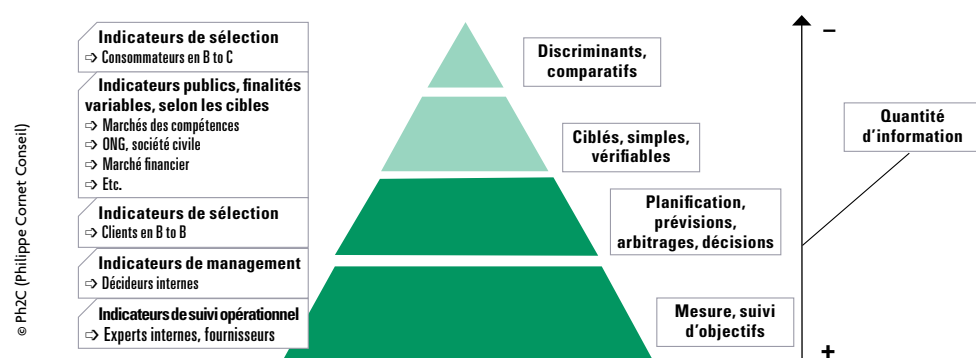
Il en va de même pour le reporting extra-financier. Vous pouvez, une fois encore, faire appel aux principes établis par la GRI et les partager largement en interne, comme une bonne pratique et comme un objectif. On notera au passage les parallèles qui peuvent être établis entre informations financières et informations extra-financières.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que la publication engage juridiquement la coopérative. Enfin, les coopératives les plus importantes sont soumises à la vérification des informations contenues dans la déclaration de performance extra-financière par un organisme tiers indépendant.

Les principes de la GRI

Principes de contenu	Implication des parties prenantes Contexte du développement durable Matérialité (pertinence en G4 fr, Matérialité en GRI standards fr) Exhaustivité
Principes de qualité	Équilibre Comparabilité Précision Ponctualité Clarté Fiabilité

Le reporting au service de la prise de décisions de multiples acteurs



Les indicateurs de sélection permettent aux clients, en B to B (par exemple, EcoVadis gold, silver, bronze), comme en B to C (par exemple, label), de faire des choix, de vous comparer et de retenir les produits et services de votre coopérative.

Communiquer de manière différenciée selon les cibles

Un des principaux écueils, en matière de communication, c'est d'être dans une logique d'émetteur d'information. « J'ai ça à dire », « Je veux le dire comme cela », « Avec tel moyen ». Cela n'est pas de la communication au sens professionnel du terme. C'est de l'information.

La communication se définit dans une logique d'écoute de l'autre partie et d'échange.

À RETENIR POUR VOTRE COOPÉRATIVE

Le besoin de communiquer est universel. Pour autant, celui-ci ne prend pas la même forme, ne nécessite pas le même niveau d'approfondissement et ne traite pas des mêmes sujets selon que l'on est : un salarié, un agriculteur coopérateur, un client, un administrateur, un préfet ou encore un maire de la commune d'implantation d'un important site de votre coopérative. Des supports de communication différents pourront ainsi être nécessaires selon les parties prenantes auxquelles on s'adresse.

Ne pas publier certaines informations : un choix possible, à expliquer

Le principe du *comply or explain* (se conformer ou expliquer) reste valide. L'étude de matérialité doit éclairer les choix d'informations publiées, versus les informations non publiées.

Certains cas spécifiques de non-publication sont acceptés :

- coût d'obtention des données trop élevé au regard de la représentativité et de l'importance ;
- confidentialité des affaires ;
- faisabilité. Ce cas peut être accepté de manière exceptionnelle et temporairement, par exemple lors d'une acquisition.

2. MAÎTRISER LA VÉRIFICATION DU REPORTING

Les composantes du protocole de reporting

Pour être vérifiées, les informations doivent être vérifiables. Un protocole de reporting est à établir.

Il comprend :

- les enjeux matériels et leurs conditions d'établissement ;
- la gouvernance de la RSE ;
- la politique RSE, les objectifs et indicateurs ;
- l'organisation du reporting (au niveau global, par thème, au niveau local) ;

- la procédure de définition du périmètre;
- les processus de reporting, par indicateur, avec les « boucles de vérification » à chaque étape de la collecte et de la consolidation.

Les étapes de la vérification par un organisme tiers indépendant

La vérification par l'Organisme tiers indépendant (OTI) comprend plusieurs étapes :

- la lettre de mission;
- la détermination des informations les plus importantes;
- la planification de la mission et son périmètre;
- la réunion de lancement;
- la prise de connaissance du protocole de reporting;
- les interviews « quali », sur les orientations, les politiques;
- les tests de détail « quanti »;
- la correction des écarts significatifs identifiés, le cas échéant;
- la délivrance d'une attestation de présence et d'un avis sur la sincérité ainsi que les informations sur les diligences mises en œuvre, à faire figurer à la fin du rapport de gestion et en toute hypothèse en fin de déclaration de performance extra-financière.

Vous pouvez, au besoin, approfondir les conditions de la vérification dans le *Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'article L. 225-102-1 du code de commerce – FD X30-024 octobre 2016* – réalisé sous la coordination de l'Afnor. Ce guide devrait être actualisé à l'issue de la publication de l'arrêté.

Le type, le rôle et le contenu des notes méthodologiques

Les notes méthodologiques sont indispensables d'une part à la compréhension, d'autre part à la vérification.

Il existe trois types de notes méthodologiques dans les rapports (parfois une note méthodologique est dissociée du rapport, avec des renvois vers celle-ci) :

- en note d'indicateurs;
- en note de bas de page;
- en notes en fin de déclaration de performance extra-financière.

Elles comprennent notamment : la définition des indicateurs, le périmètre, le taux de couverture du périmètre, le cas échéant, les limites

méthodologiques. Toute information complémentaire qui faciliterait la compréhension. En fin de rapport figurent aussi en général les tableaux de correspondances (avec l'art. 225, avec la GRI, par exemple).

3. INDUSTRIALISER LA COLLECTE DES INFORMATIONS

Pourquoi industrialiser la collecte des informations ?

Plusieurs raisons poussent à « industrialiser » la collecte, c'est-à-dire à se doter d'une organisation, de processus et de solutions digitales en remplacement de solutions plus artisanales comme des feuilles Excel. Bien sûr, cela est à considérer au regard de la taille de la coopérative, de son nombre de filiales, d'implantations en France et à l'international, le cas échéant. On compte parmi ces raisons :

- l'optimisation des ressources;
- la responsabilisation et l'autonomisation des acteurs à chaque niveau de la collecte;
- l'exploitation, la communication des données;
- la fiabilisation.

Comment industrialiser la collecte des informations ?

L'industrialisation de la collecte est un projet transversal, avec la participation des différents acteurs du reporting extra-financier, de la Direction des systèmes d'information (DSI), des achats pour les consultations fournisseurs. Les points de départ sont l'existant et la cible :

- la cartographie, l'identification des modalités actuelles de reporting et solutions informatiques associées;
- le schéma directeur de la DSI, le cas échéant;
- la cartographie, l'identification des besoins de reporting.

Sur ces bases, les critères à prendre en compte sont nombreux, notamment :

- l'identification de tous les besoins de reporting, de manière consolidée, à court et moyen terme;
- l'établissement d'un cahier des charges;
- les processus de collecte, de consolidation et de vérification et les rôles des acteurs des processus;

- la consultation d'un panel de fournisseurs expérimentés;
- l'ergonomie de l'interface personne-machine;
- la maîtrise de la diversité des données, des sources et des formats;
- les vérifications automatisées;
- la prise en compte de la propriété des données;
- la prise en compte de la sécurité informatique, des obligations réglementaires (CNIL, etc.)
- la performance, le taux de disponibilité;
- le stockage et les sauvegardes;
- l'exploitation des données (extraction, XBRL, rapport automatisé, interface site Web, data visualisation, etc.).

C'est grâce au travail en transversal, en mode projet, avec le service ou la direction informatique, les responsables informatiques des différentes solutions déjà en place (ERP intégrés, solutions en SaaS) que l'industrialisation peut être conduite avec succès.

Investir dans des solutions digitales pour collecter les informations

Selon la taille de la coopérative, selon son projet, il peut être pertinent d'investir dans des solutions digitales. Les acteurs sont nombreux (par exemple, Enablon, Tennaxia, Toovalu) et proposent plusieurs niveaux de prix et de fonctionnalités pour les solutions en SaaS (Software as a Service) notamment. La digitalisation doit être prise comme un investissement rentable par le temps économisé après les phases d'implémentation, la fiabilité des données, le temps gagné sur les missions de vérification.

Annexes

LE SECTEUR DE LA COOPÉRATION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Coop de France

Les services aux entreprises de Coop de France

- Droit et fiscalité – JuriCoop www.juricoop.coop (juricoop@coopdefrance.coop)
- Audit, conseil, formation **Services Coop de France**
- Webtechnologies – Adhérents.coop www.coopatium.com (sebastien.gaborit@adherents.coop)
- Alimentation durable – Agriconfiance www.agriconfiance.coop (contact@agriconfiance.coop)
- EDI et traçabilité – Agro Edi Europe www.agroedieurope.fr (aee@agroedi.asso.fr)

LES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA RSE

La démarche RSE Agro, l'engagement de responsabilité sociétale des entreprises coopératives et agroalimentaires, animé par Coop de France et le groupe Afnor

Valorise, le portail RSE des fournisseurs et distributeurs, partenariat entre l'**ANIA**, Coop de France, la **FCD**, la **FEFF** et **GreenFlex**

LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE REPORTING

- France

Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

- UE

Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes

TEXTE PRÉSENTANT DE L'INTÉRÊT POUR L'EEE

Transposition en droit national des pays de l'UE

Communication de la Commission — Lignes directrices sur l'information non financière (méthodologie pour la communication d'informations non financières)

LES RÉFÉRENTIELS VOLONTAIRES DE REPORTING

La Global Reporting Initiative GRI et le référentiel GRI standards « Empowering Sustainable Decision », dont le Food Processing Sector Disclosure GRI G4

Le cadre de référence international portant sur le reporting intégré <IR> de l'IIRC

LES RÉFÉRENTIELS NORMATIFS VOLONTAIRES

NF ISO 26000 Novembre 2010 Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

AC X30-030 août 2012 Développement durable et responsabilité sociétale – Guide d'utilisation de la norme ISO 26000:2010 pour le secteur de l'agroalimentaire

LES INITIATIVES INTERNATIONALES D'ENGAGEMENT

Nations Unies.

Le pacte mondial – Global Compact des Nations Unies UN-GC, dans le monde et en France UN Global Compact Network France

L'agenda 2030 pour un développement durable, ses 17 objectifs – les ODD Objectifs de Développement Durable, SDGs en anglais – et 169 cibles. OCDE.

Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables.

LES INITIATIVES DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

SAI Platform Sustainable Agriculture Initiative Platform

Table

À PROPOS DE CE GUIDE.....	1
---------------------------	---

SOMMAIRE.....	2
---------------	---

PRÉAMBULE.....	4
----------------	---

La coopération et le modèle coopératif au cœur des attentes de la société

INTRODUCTION.....	6
-------------------	---

LE CONTEXTE ET LES BÉNÉFICES DE LA RSE ET DE SON REPORTING.....	8
---	---

1. Le renforcement des enjeux du secteur agroalimentaire.....	9
2. Les évolutions réglementaires.....	10
3. L'esprit de la loi plus que la lettre de la loi.....	11
4. Le reporting, outil de pilotage de la performance.....	12
5. Penser au retour sur investissement.....	13
6. L'éthique comme critère fondamental de la relation d'affaires.....	14
7. Des bénéfices pour le territoire.....	14

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN 9 POINTS CLÉS.....	15
--	----

À PROPOS DE L'INTERPRÉTATION DE LA RÉGLEMENTATION.....	16
--	----

1. La performance extra-financière.....	16
2. Le modèle d'affaire ou « business model ».....	19
3. La notion de risque.....	22
4. La primauté du critère de matérialité.....	26
5. L'interdépendance entre performance économique et performance extra-financière.....	27
6. Les liens entre enjeux, politiques et diligence raisonnable, résultats.....	29
7. L'obligation de publication.....	31
8. L'introduction du long terme.....	33
9. Les évolutions sur les seuils et les statuts.....	34

CONDUIRE VOTRE ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ	36
1. La notion de matérialité et ses différentes approches	37
2. Les objectifs d'une étude de matérialité, une étape à ne pas manquer	38
3. Pas de méthodologie universelle, mettre en œuvre celle qui convient dans votre contexte	39
4. L'étude de matérialité « simplifiée »	40
5. L'étude de matérialité approfondie	43

PILOTER LA PERFORMANCE, DE LA STRATÉGIE AUX INDICATEURS

PILOTER LA PERFORMANCE EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE

LES INDICATEURS DE GOUVERNANCE

Gouv1 Représentation et diversité des instances dirigeantes	55
Gouv2 Gouvernance : effectivité de la gouvernance coopérative	56
Gouv3 Gouvernance : gouvernance, intégration et organisation de la RSE	57
Gouv4 Gouvernance : formation des agriculteurs coopérateurs administrateurs	58
Gouv5 Gouvernance : conseils aux agriculteurs coopérateurs	59

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Ec1 Économie : performance et développement économique	60
Ec2 Économie : modèle(s) d'affaires	61
Ec3 Économie : partage de la valeur ajoutée	62

LES INDICATEURS SOCIAUX

Soc1 Social / Emploi : les effectif	64
Soc2 Social / Emploi : les embauches et licenciements	66
Soc3 Social / Emploi : les rémunérations et leur évolution	68
Soc4 Social / Organisation du travail : l'organisation du temps de travail	70
Soc5 Social / Organisation du travail : l'absentéisme	72
Soc6 Social / Santé et sécurité : les conditions de santé et sécurité au travail	74
Soc7 Social / Santé et sécurité : accidents du travail, maladies professionnelles	76
Soc8 Social / Relations sociales : organisation du dialogue social	78
Soc9 Social / Relations sociales : le bilan des accords	80
Soc10 Social / Formation : les politiques mises en œuvre	82
Soc11 Social / Formation : le nombre total d'heures de formation	84
Soc12 Social : l'égalité de traitement	86

LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Env1 Environnement : politique générale / organisation, évaluation et certification	88
Env2 Environnement : politique générale / moyens de prévention des risques	90
Env3 Environnement : politique générale / provisions et garanties	91
Env4 Environnement / Pollution : prévention/réduction/réparation eau, air, sol	92
Env5 Environnement / Pollution : autres formes de pollution et nuisances	94
Env6 Environnement : économie circulaire / prévention et gestion des déchets	96
Env7 Environnement : économie circulaire / gaspillage alimentaire	98
Env8 Environnement : économie circulaire / utilisation durable ressources / eau	100
Env9 Environnement : économie circulaire / utilisation durable ressources / matières premières	102
Env10 Environnement : économie circulaire / utilisation durable ressources / énergie	104
Env11 Environnement : économie circulaire / utilisation durable ressources / utilisation des sols	106
Env12 Environnement : changement climatique / postes significatifs de GES	108
Env13 Environnement : changement climatique / mesures prises	110
Env14 Environnement : changement climatique / les objectifs de réduction et moyens	112
Env15 Environnement : protection de la biodiversité	114

LES INDICATEURS SOCIÉTAUX

Sté1 Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / impact de l'activité en matière d'emploi / sur les populations riveraines	116
Sté2 Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / dialogue avec les parties prenantes	118
Sté3 Société : engagements sociétaux en faveur du développement durable / partenariats et mécénats	120
Sté4 Société : sous-traitance et fournisseurs / politique d'achat / relations fournisseurs	122
Sté5 Société : loyauté des pratiques / mesures prises en faveur de la santé	124
Sté6 Société : informations relatives à la lutte contre la corruption	126
Sté7 Société : informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	128

MANAGER LE REPORTING, COORDONNER ET FACILITER LA PRISE DE DÉCISION	130
1. Le reporting, une activité à piloter et intégrer dans les processus	131
2. Maîtriser la vérification du reporting	133
3. Industrialiser la collecte des informations	135
ANNEXES	137
Le secteur de la coopération agricole et agroalimentaire	138
Les initiatives en faveur de la RSE	138
La réglementation en matière de reporting	138
Les référentiels volontaires de reporting	139
Les référentiels normatifs volontaires	139
Les initiatives internationales d'engagement	139
Les initiatives du secteur agricole et agroalimentaire	139
TABLE	140
Un travail du réseau	143

UN TRAVAIL DU RÉSEAU

Directeur de la publication: Rachel Blumel, directeur de Coop de France Agroalimentaire

Rédacteur en chef: Benjamin Perdreau, responsable RSE de Coop de France Agroalimentaire – bperdreau@coopdefrance.coop

Conception, coordination éditoriale et rédaction: [Ph2C] Philippe Cornet Conseil – jobphilippecornet@free.fr

Comité de rédaction: Céline Montauriol (Axéréal), Joy Thornes (Terrena), Julien Coignac (Cristal Union), Jérôme Legrip (Vivescia), avec la participation de Sophie Celluci (alors salariée de SODIAAL).

Les relecteurs

Laure Durand, responsable RSE des Caves de Rauzan

Camille Poutrin, consultante RSE de Services Coop de France

Marine Nossereau, directrice affaires juridiques de Coop de France et Jamila Renouvin, juriste

Florence Benevelli, consultante RSE Coop de France Nouvelle Aquitaine

Muriel Rocas, FNR Lorraine

Françoise Ledos, Animation Réseau Développement Coop de France

Coop de France
43 Rue Sedaine – CS 91115 – 75538 PARIS – Cedex 11
Tél. : 01 44 17 57 00 – Fax : 01 48 06 52 08
© Coop de France | tous droits réservés | 2018

ISBN : 979-10-91278-25-6

Conception et réalisation
sarl Edita, Tours
www.webedita.fr



La responsabilité du ministère en charge de l'Agriculture ne saurait être engagée.



43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 Paris Cedex 11

Tél. 33 (0)1 44 17 57 00 - Fax : 33 (0)1 48 06 52 08

www.coopdefrance.coop



www.lacooperationagricole.coop

facebook.com/lacooperationagricole

twitter.com/lacoopagricole



ISBN : 979-10-91278-25-6

